



SENTINELLE, ÉTAT D'URGENCE... forces et faiblesses de notre sécurité intérieure



ALLOCUTION

Défense contre le terrorisme : le chef des Armées s'adresse à la force *Barkhane*

SOUS LA LOUPE

État d'urgence ou droit commun ?

LA VIE DE L'UNOR

Pass'Comm au siège : un nouveau DG est arrivé

ASUNOR

L'ASUNOR loue **deux appartements à Nice**, entièrement rénovés et équipés, proches du centre-ville et de la plage.



Le CLEMENCEAU

25 rue Clemenceau

4 personnes, 55m²,

2^e étage sur cour intérieure

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689934>



Le BOTTERO

20 rue Bottero

4 personnes, 45m²,

RDC avec jardin

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689932>

- 30%

pour les membres
d'une association
adhérente à l'UNOR

COMITÉ DE PARRAINAGE

Mme Florence PARLY
Ministre des Armées
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ
Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées
M. Louis GAUTIER,
Secrétaire général
de la Défense et de la sécurité nationale
M. Laurent COLLET-BILLON
Délégué général pour l'Armement
M. le général d'armée Pierre de VILLIERS
Chef d'état-major des Armées
M. le général d'armée Jean-Pierre BOSSER
Chef d'état-major de l'armée de Terre
M. l'amiral Christophe PRAZUCK
Chef d'état-major de la Marine
M. le général d'armée aérienne André LANATA
Chef d'état-major de l'armée de l'Air
M. le général d'armée Richard LIZUREY
Directeur général de la Gendarmerie nationale
M. le médecin général des armées Jean DEBONNE
Directeur central du Service de santé des armées
M. l'ingénieur général hors classe Jean-Luc VOLPI
Directeur central du Service des essences des armées
M. le commissaire général hors classe Stéphane PIAT
Directeur central du Service du commissariat des armées
M. le général de corps d'armée Bruno LE RAY
Gouverneur militaire de Paris,
Commandant la région Terre Île-de-France
M. le général de division Gaëtan
PONCELIN DE RAUCOURT
Commandant du territoire national
Secrétaire général de la Garde nationale et du CSRM
M. le colonel Jacques LE CONTE
Délégué aux réserves de l'armée de Terre
M. le capitaine de vaisseau Denis BERTRAND
Délégué aux réserves de la Marine
M. le général de division aérienne Francis POLLET
Délégué aux réserves de l'armée de l'Air
M. le médecin en chef Denis MORGAND
Délégué aux réserves du Service de santé des armées
M. le général de division Alain COROIR
Délégué aux réserves de la Gendarmerie nationale
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Emmanuel NOURDIN
Délégué aux réserves de la Direction générale de l'armement
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Philippe DECAMPS
Délégué aux réserves du Service des essences des armées

EN COUVERTURE

Photos de la couverture : © Ministère de la Défense, © Lucie Tabutin (création graphique)

- | | |
|---|--|
| <p>5 Editorial
Par le lieutenant-colonel (R)
Philippe Ribatto, président
national de l'UNOR</p> <p>6 Actualité
■ Florence Parly, ministre
des Armées
■ Les Français soutiennent les Opex
■ Médaille de Nimègue : réception
et port interdits
■ La réserve du SSA récompensée
au Prix Armées-Jeunesse
■ La DGSE, partenaire d'un
concours de maths</p> <p>10 Actualités internationales
■ 35 037 vies sauvées grâce
à EUNAVFOR Med
■ BFA : un officier allemand arrêté
pour nationalisme radical
■ Bruxelles : un nouveau siège
pour l'OTAN</p> <p>12 Sous la loupe
■ État d'urgence ou droit commun ?</p> <p>16 Allocution
■ Emmanuel Macron à <i>Barkhane</i> :
« ma détermination dans l'action
sera totale »</p> <p>20 Dossier
■ Forces et faiblesses de l'opération
<i>Sentinelle</i></p> | <p>28 Focus
■ <i>Sentinelle</i> : la contribution
de la réserve</p> <p>30 La vie de l'UNOR
■ Le colonel (er) Olivier de France
prend sa retraite</p> <p>32 Focus
■ Cyber-sécurité : utiliser les médias
sociaux et vos appareils en toute
sécurité</p> <p>34 Associations territoriales
■ Éditorial du colonel (R) Philippe
Montalbot - 1^{er} vice-président
■ AORC 87 : dessins de Noël :
les enfants récompensés
■ UNORAB : un dessin pour un
soldat : cérémonie à Béthune
■ UNORAB : succès pour
le trinôme académique
■ UNOR-CA : Italie, exercice
de patrouille en milieu hivernal</p> <p>40 Lu pour vous
■ Notre sélection</p> <p>46 Patrimoine
■ 14-18 : l'effet Centenaire
sur le tourisme de mémoire</p> <p>49 Publications officielles</p> <p>50 Courriers des lecteurs</p> |
|---|--|

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES ⁽¹⁾
reconnue d'utilité publique (4 numéros/an)

Administration-rédaction : 12, rue Marie-Laurencin, 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 40 16 - Télécopie : 01 49 28 02 87 - Courriel : redacteur.unor@orange.fr | Site internet : www.unor-reserves.fr |
Directeur de la publication : Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes |
Rédacteur en chef : Lionel Pétilion | Photographe : Denys Chappey | Dépôt légal : 2^e trimestre 2017 | N° Commission paritaire : 0519 G 84894 |
Conception, réalisation et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat | Publicité : siège de la rédaction | I.S.S.N. n° 004.2242. (1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

[2^e trimestre 2017]

L'agenda du Président de l'UNOR

Mai

- | | |
|--------|--|
| 30 mai | Entretien avec le président de l'ANORGEND. |
| 31 mai | Entretien avec le délégué aux réserves de la marine, en présence du président de l'ACORAM.
Entretien avec le délégué aux réserves du service des essences, en présence du président de l'UNCRSEA. |

Juin

- | | |
|----------------------|--|
| 1 ^{er} juin | Entretien avec le président de l'ANRAT. |
| 6 juin | Entretien avec le chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA). |
| 9 juin | Présence au 75 ^e anniversaire du Normandie-Niemen à Mont-de-Marsan. |
| 16 juin | Réunion du bureau de l'UNOR. |
| 20 juin | Entretien avec le président du GORSSA. |
| 24 juin | Présence à l'inauguration de l'exposition sur les interprètes militaires organisée par l'ANOLiR à Biesles (Haute-Marne), représenté par le LCL (R) Loïc Conquer. |
| 25 juin | Présence à la passation de commandement au 24 ^e RI, à Vincennes. |
| 27 juin | Entretien avec le GDI Poncelin de Raucourt, commandant de la Garde nationale et du secrétaire général du CSRM. |
| 28 juin | Présence à l'assemblée plénière de la CAJ. |

Juillet

- | | |
|-------------------|--|
| 5 juillet | Entretien avec le président de l'ANOH. |
| 12 juillet | Bureau de l'UNOR – réunion des 100 jours. |
| 19 juillet | Entretien avec le chef d'état-major de l'armée de l'air. |
| 20-21 juillet | Rencontre avec l'équipe de France de la CIOR. |
| 29 juillet-6 août | Congrès de la CIOR à Prague (République tchèque). |



Chers amis,



© Denys Chappey

Que de changements autour de nous !

À commencer par le départ en « retraite active » de notre délégué général, le colonel (er) Olivier de France. Le 1^{er} juin, après presque quinze ans à ce poste et sous la direction de cinq présidents successifs, le colonel (er) de France a œuvré avec exigence et abnégation pour notre association. Il a incarné les valeurs qui sont celles de l'UNOR : servir, soutenir, rayonner, recruter et fidéliser, pour le bien de la réserve et de ses associations.

Venant de l'active, il a appris ce qu'était la réserve, ce qui faisait sa force ; et a démontré à tous que les deux ne font qu'un, tant est grand ce désir de servir notre pays.

Il a travaillé à la force de l'UNOR, que sont ses associations qui forment un important maillage territorial en métropole, outre-mer et même à l'étranger, regroupant toutes nos armées et Services, ainsi que la gendarmerie.

Je ne peux que reprendre ses propos, auxquels j'adhère pleinement, en nous rappelant notre rôle important, chacun dans notre lieu de vie, résumé par ces trois lettres qu'il revisitait, EOR :

E pour Ecouter tout, entendre partout,
O pour Observer, avec un œil attentif,
R pour Renseigner les autorités et forces de l'ordre.

Il n'y a pas d'âge pour être utile à la défense de la France, que l'on soit jeune ou plus ancien, réserviste opérationnel, honoraire ou réserviste citoyen. C'est notre devoir d'être attentif. Qu'il soit ici, une nouvelle fois, remercié pour son engagement, son action et son dévouement : bonne retraite, Olivier ! Son successeur, le lieutenant-colonel Jean Giacomazzo, s'était lui, engagé comme officier de réserve, après son service national, puis il a intégré le corps des officiers des armes par concours. Il rejoint la réserve opérationnelle, après une longue carrière dans l'armée de terre au sein de l'arme du matériel. Nous nous appuierons désormais sur son expérience, bienvenue Jean !

Ces deux parcours nous démontrent que la réserve est un sas, véritable passage entre le civil et l'active, ou l'active et le civil ! Un sas pour mieux servir l'ambition de la Défense.

Les autres changements sont bien-sûr le nouveau chef des Armées, successeur de notre fondateur, mais également notre nouvelle ministre des Armées. Je note, d'ailleurs, le changement de dénomination de notre ministère de tutelle.

À ce jour, une secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées a été nommée, et nous ne connaissons pas les sujets dont elle aura la charge. Si ce n'était pas le cas, nous ne pourrions que regretter l'absence de secrétaire d'État aux Anciens combattants ; nous déplorerions que le devoir de mémoire ne soit pas rappelé, au moins dans l'intitulé du ministère ou du secrétariat d'État.

Partenaire essentiel du lien « armée-Nation », l'UNOR est un acteur vivant du devoir de mémoire, participant à la résilience et à la cohésion nationale. Alors, comme je l'avais annoncé à l'orée de mon nouveau mandat, je rencontre chacun des délégués réserve, avec le président d'association correspondant, afin de mettre en place nos modalités de travail.

Nos interlocuteurs soulignent tous, l'engagement de nos réservistes opérationnels et citoyens auprès de leurs forces, en rappelant que chaque chef d'armée utilise sa réserve citoyenne, comme il l'entend.

Dès les nouvelles assemblées mises en place, des démarches identiques seront entreprises auprès de la commission défense du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Je souhaite à tous, un excellent été, propice, pour bon nombre d'entre nous à des périodes de réserve, de formation militaire suivie ou enseignée, ou d'Opex. N'hésitez pas à rappeler autour de vous que durant la période d'insouciance des vacances, des hommes et des femmes continuent à veiller sur notre sécurité et notre sérénité, notamment dans l'opération *Sentinelle*. Ils sont souvent secondés par nos camarades de réserve. ■

[Nomination]

Florence Parly, ministre des Armées

Le 21 juin dernier, sur proposition du Premier ministre, Édouard Philippe, le président de la République a nommé Florence Parly ministre des Armées.

La passation de pouvoirs entre Sylvie Goulard et Florence Parly s'est déroulée à 20h45 à l'hôtel de Brie, une heure après l'annonce de sa nomination.

Le premier déplacement officiel de la nouvelle ministre des Armées (MINARM), le 23 juin, fut au 52^e Salon du Bourget. Dès le lendemain, elle se rendait dans le 15^e arrondissement de Paris pour rencontrer des soldats de l'opération *Sentinelle*. « *J'aurai à cœur de mettre mes anciens savoir-faire au service du ministère des Armées, a-t-elle déclaré.* (...) »

Je suis heureuse, fière et en même temps consciente de la lourdeur et de la gravité des responsabilités qui me sont confiées. »

DANS LE GOUVERNEMENT JOSPIN

Florence Parly (53 ans), est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris (1984) et de l'École nationale d'administration (1985). Elle est en couple avec Martin Vial qui dirige l'Agence de participation de l'État (APE) depuis 2015.

Florence Parly fut conseillère dans différents cabinets ministériels dont celui du Premier ministre Lionel Jospin en 1997 qui la nomme secrétaire d'État au Budget (2000-2002). De 2004 à 2006, elle est vice-présidente du conseil régional de

Bourgogne et parallèlement (2003-2005) responsable nationale, chargée de l'économie et de l'emploi au Parti socialiste.

À AIR FRANCE PUIS À LA SNCF

En 2006, après avoir quitté la politique, Florence Parly intégra Air France où elle fut notamment directrice générale adjointe de 2008 à 2014. Elle rejoint ensuite la SNCF dont elle devient à compter de mai 2016 la directrice générale de SNCF Voyageurs.

LA 3^e FEMME EN FRANCE

Si Florence Parly est la troisième femme après Michèle Alliot-Marie (2002-2007) et Sylvie Goulard (mai-juin 2017) à occuper le poste de ministre de la Défense/des Armées en France, 18 autres Européennes ont détenu ce portefeuille depuis 1990 et la nomination d'Elisabeth Rehn en Finlande cette année-là.

Actuellement, sept autres femmes sont dans leurs pays respectifs aux commandes de la Défense nationale, en plus de Florence Parly : Ursula von der Leyen (Allemagne depuis 2013), Jeanine Hennis-Plasschaert (Pays-Bas depuis 2012), Roberta Pinotti (Italie depuis 2014), María Dolores de

En bref...

16 VBCI, Véhicules blindés de combat d'infanterie, sont arrivés le 9 février sur la Plateforme opérationnelle désert (PFOD) de Gao (Mali). Affectés au groupement tactique désert-blindé (GTD-B), ils ont effectué leur première patrouille dans Gao le 1^{er} mars.

DES GARDES ARMÉS privés peuvent désormais embarquer sur les paquebots grâce au décret n° 2017-944 du 10 mai 2017 relatif à l'activité privée de protection des navires. Par ailleurs, la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, permet l'exercice d'une activité de protection des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises lorsque l'existence d'un risque exceptionnel d'atteinte à la vie des personnes embarquées sur le navire le justifie.

LE SITE INTERNET *Mémoire des hommes* a atteint un million de fiches indexées sur les soldats de la première guerre mondiale grâce au programme collaboratif initié en 2013. Celui-ci propose aux internautes d'enrichir les données relatives aux soldats Morts pour la France pendant la 1^{re} Guerre.

LE CONSEIL constitutionnel a jugé contraire à la Constitution « la classification d'un lieu » (type siège de la DGSE, base des SMNLE...) comme souhaitait l'introduire la loi sur le secret défense, car cela « a pour effet de soustraire une zone géographique définie aux pouvoirs d'investigations de l'autorité judiciaire ».

Pour « l'honneur de nos armées »

Nommée ministre des Armées le 17 mai dernier, Sylvie Goulard a démissionné de ses fonctions le 20 juin. Cette décision a été prise dans le cadre de l'enquête préliminaire visant le MoDem, parti dont elle est issue.

La ministre a expliqué dans un communiqué que « *la mission de défense impose une exigence particulière. L'honneur de nos armées, celui des hommes et des femmes qui y servent, parfois au péril de leur vie, ne sauraient être mêlés à des polémiques auxquelles ils n'ont aucune part.* »

400 FUSILS HK416 F destinés à remplacer les Famas ont été livrés à l'armée de terre.

Plus de 100 000 armes et leurs accessoires seront livrés conformément à la Loi de programmation militaire 2014-2019.

LE PREMIER bataillon des forces armées centrafricaines (FACA) formé par la mission européenne EUTM-RCA a officiellement été créé en mai au camp Kasai, après sept mois de formation.

Ce bataillon d'infanterie territoriale numéro 3 (BIT3), fort des 650 hommes et femmes a deux priorités : « *défendre la population et les biens* » et « *garantir l'intégrité du territoire national* ».

LES PLFS, les nouveaux véhicules lourds des forces spéciales développés et assemblés par Renault Trucks Defense (RTD), ont été livrés le 1^{er} février. Ils font partie d'un premier lot de 25 exemplaires.

VEOLIA a remporté le marché (40 M€) de démantèlement de cinq sous-marins nucléaires. Selon l'entreprise, 85 % des métaux et composants électroniques devraient être revalorisés.

17 CAS DE POLICIERS radicalisés ont été recensés entre 2012 et 2015 dans les rangs de la police de proximité de l'agglomération parisienne selon une note du 9/12/2015 publiée dans l'ouvrage *Où sont passés nos espions ?*, écrit par les journalistes Éric Pelletier et Christophe Dubois.

Cospedal (Espagne depuis 2016), Marina Pendeš (Bosnie depuis 2015), Mimi Kodheli (Albanie depuis 2013) et Ine Marie Eriksen Søreide (Norvège depuis 2013, pays où cinq femmes ont occupé ces fonctions).

UNE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe a également vu la nomination d'une secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, portefeuille qui n'avait pas été attribué dans le gouvernement précédent. Il revient à Geneviève Darrieussecq (61 ans), médecin de formation.

Jusqu'à sa nomination, elle était maire MoDem de Mont-de-Marsan (Landes) depuis mars 2008 et présidente de Mont-de-Marsan Agglomération depuis 2009. Également ancienne



Passation de pouvoirs au ministère des Armées entre Sylvie Goulard et Florence Parly, le 21 juin 2017.

conseillère régionale d'Aquitaine (2004-2015), elle venait d'être élue député de la 1^{re} circonscription des Landes le 18 juin. Geneviève Darrieussecq est membre du bureau exécutif national du MoDem depuis le 29 juillet 2009. ■



[Sondage]

Les Français soutiennent les Opex

Selon un sondage IFOP commandé par le ministère de la Défense en mars 2017, les Français soutiennent les opérations extérieures menées par nos armées.

Ce sondage a été réalisé mi-mars sur un échantillon de 1 003 Français représentatifs de la population française, âgés de 15 ans et plus.

■ **Opération Chammal** : 86% des Français sont favorables à l'intervention mili-



© DR

taire française menée contre Daech/EI en Irak (75% en mars 2016), et 85% à celle menée en Syrie (70% en mars 2016).

■ **Opération Barkhane** : 59% des Français soutiennent la coalition internationale contre Daech/EI menée au Sahel (57% en mars 2016). ■

[Sport militaire]

Médaille de Nimègue : réception et port interdits

La Marche des 4 jours de Nimègue est une épreuve sportive très convoitée. Jusqu'ici, une médaille officielle récompensait les participants. Elle est désormais interdite !

Par arrêté du 31 août 2016, le Grand chancelier de la Légion d'honneur a abrogé l'arrêté du 15 novembre 2011 accordant à l'ensemble du personnel militaire, titulaire de la Médaille des quatre jours de marche de Nimègue du Royaume des Pays-Bas, l'autorisation de l'accepter et de la porter.

Le port de cette distinction n'est donc plus autorisé.

Cette médaille, également surnommée « Croix de Nimègue » a été créée en 1909 pour les militaires néerlandais de l'infanterie ayant satisfait avec succès aux exigences de la marche

de Nimègue : 40 km/jour pendant quatre jours, en treillis et Rangers, avec une charge de 10 kg (hors eau et nourriture).

Rappelons que l'UNOR est seule habilitée à armer officiellement la délégation militaire française réunissant militaires d'active et de réserve*. Lors de l'édition 2016, l'ensemble des 200 marcheurs de la délégation française avait terminé les 160 km de l'épreuve.

LE DOSB ALLEMAND

Aujourd'hui, il n'y a donc plus qu'une seule distinction sportive étrangère encore acceptée par la Grande chancellerie. Il s'agit de l'insigne de sport allemand (*Deutscher Olympischer SportBund - DOSB*). Cet insigne composé de trois niveaux (bronze, argent, or) récompense différentes épreuves sportives (natation, course, saut, lancé).

Il fut créé le 10 novembre 1912 par l'assemblée générale du Comité Impérial Allemand pour les Jeux Olympiques sous le nom d'insigne de performances multidisciplinaires dans le domaine des éducations physiques.



Médaille des quatre jours de marche de Nimègue attribuée pour une première participation.



En bref...

LE PELOTON du 3/501^e RCC de chars Leclerc a pris la 4^e place du *Strong Europe Tank Challenge* organisé à Grafenwoehr (Allemagne) au mois de mai. Les équipages autrichiens sur Leopard 2A4 s'emparent de la 1^{re} place, devant les Allemands sur Leopard 2A5 et les Américains sur Abrams M1A2 SEP. Les Ukrainiens sur T-64BM terminent à la 5^e place.

LE CNSD, Centre national des sports de la Défense, gère 103 sportifs de haut niveau dont 15 en situation de handicap. Il met en œuvre la politique du ministère de la Défense en matière de sport. www.sports.defense.gouv.fr

LES TRAVAUX d'édification du monument aux soldats morts pour la France en OPEX (plus de 600) ont été lancés en avril dernier.

Il sera érigé au Parc André Citroën à Paris (15^e arrdt.) et représentera six soldats faisant le geste de porter un cercueil. L'œuvre statuaire est signée Stéphane Vigny.

UNE FILIÈRE de munitions de petit calibre va être relancée en France. Trois sociétés sont associées à cette filière : NobelSport à Pont-de-Buis, Thales pour les amorces, et Manurhin pour les machines-outils.

LE 5^e CENTRE du Service militaire volontaire devrait ouvrir en novembre 2017. Ce SMV « marine » accueillera, dans un premier temps, 50 volontaires encadrés par 31 gradés pour une formation qui durera quatre mois.

La PSA américaine également interdite

Pour mémoire : la Grande chancellerie de la Légion d'honneur a abrogé, par arrêté du 28 novembre 2014, l'arrêté du 15 novembre 2011 accordant à l'ensemble du personnel militaire titulaire de la *Presidential Sport Award (PSA)*.

En effet, conformément au code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, seules les décorations attribuées par une puissance souveraine ont un caractère officiel pouvant ainsi faire l'objet d'une autorisation de port.

Or, la réglementation américaine en matière de décoration a évolué et la PSA n'est plus attribuée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Dans ces conditions, la PSA ne présente plus le caractère officiel permettant d'en autoriser le port. Seuls les récipiendaires ayant obtenu la PSA avant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté du 28/11/2014 sont autorisés à porter cette distinction.

[Lien armées-Nation]

La réserve du SSA récompensée

L'édition 2017 du Prix Armées-Jeunesse, organisé par la CAJ, a connu un grand succès avec 20% de candidatures en plus par rapport à l'an passé.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT aux Anciens combattants a signé au mois de mars une convention avec le Musée de la Résistance nationale portant sur le soutien du ministère de la Défense au projet de rénovation du musée.

EN DIX ANS d'opérations extérieures (2007-2017), les avions Rafale ont été successivement engagés en Afghanistan, en Libye, au-dessus de la bande sahélo-saharienne, en Irak et en Syrie..

LA MARINE NATIONALE va recevoir 29 nouveaux remorqueurs « polyvalents » d'une capacité de 10 tonnes. Ils pourront accompagner aussi bien les bâtiments de surface que les sous-marins.

LE 59^e PMI, Pèlerinage militaire international, a rassemblé, du 19 au 21 mai à Lourdes, plus de 12 000 militaires et civils de la Défense de 40 pays.

L'ECPAD, Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, a lancé sa propre chaîne sur le site de partage de vidéos YouTube.

UN SOLDAT RUSSE inconnu a été inhumé le 22 mars au cimetière militaire de Saint-Hilaire-le-Grand (Marne) où reposent les soldats russes tombés en France pendant la Grande Guerre. La dépouille de ce soldat avait été découverte en janvier 2017, à Cormicy, à l'occasion de travaux agricoles.

Tous les ans depuis 2003, la Commission armées-jeunesse (CAJ) organise un concours destiné à récompenser des formations militaires ayant conduit, au cours de l'année, hors de leurs missions habituelles, une action remarquable avec des jeunes, visant à développer et à pérenniser les liens entre la jeunesse et l'armée.

48 DOSSIERS DE CANDIDATURE

Ces actions peuvent être réalisées en partenariat avec d'autres administrations, des collectivités locales, des associations ou des établissements scolaires ou universitaires. En 2017, 48 dossiers de candidature, concourant pour les sept prix attribués, ont été reçus à la Commission

Armées-Jeunesse, soit 20% de plus qu'en 2016.

RECRUTEMENT ET FORMATION DE LA RÉSERVE DU SSA

Le Prix Armées-Jeunesse 2017 a été décerné le 31 mai dernier à la frégate anti-aérienne *Jean-Bart* pour la création d'une classe orientée Marine dans un lycée des métiers de l'hôtellerie à Toulon.

À signaler parmi les autres prix décernés, celui baptisé « armées dans la cité » qui a été remis à la Section de recrutement et de formation de la réserve militaire de la Direction régionale du Service de santé des armées de Lyon, pour son action de sensibilisation des jeunes praticiens à une situation de sauvetage au combat avec prise en charge de nombreuses victimes. ■

[Top Secret !]

La DGSE, partenaire d'un concours

Ils étaient 51 collégiens et lycéens, de la 4^e à la 2nde, finalistes du concours de cryptographie Alkindi, en mai dernier.

Le concours Alkindi a été imaginé par Animath, Association pour l'animation des mathématiques, et France-IOI, association pour l'entraînement à la programmation et l'algorithmique.

EN 42 MINUTES...

Depuis deux ans, la *Direction générale de la sécurité extérieure* (DGSE) est partenaire de ce concours qui rassemble 47 000 candidats au départ. Les finalistes avaient deux heures

pour résoudre quatre problèmes de décryptage. L'équipe vainqueur (lycée franco-allemand de Buc, dans les Yvelines), n'a mis que 42 minutes pour en venir à bout !

Un exploit que « *peu de chercheurs* » mèneraient « *aussi bien* » selon les organisateurs, un « *travail collectif* » selon les lauréats Maena, Cyprien, Pierre, Vianney (âgés de 14 à 15 ans), et une manière de « *populariser en France la culture du renseignement* » selon la DGSE. ■

[Méditerranée]

35 037 vies sauvées grâce à EUNAVFOR Med

Afin de lutter contre la crise migratoire, l'Union européenne a mis en place en 2015 l'opération **EUNAVFOR Med**. Son commandant a récemment dressé un bilan.

L'opération **EUNAVFOR Med**, également appelée opération *Sophia*, a été décidée le 18 mai 2015 par l'Union européenne au titre de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour lutter contre le trafic de migrants en Méditerranée.

422 EMBARCATIONS DÉTRUITES ET 109 INTERPELLATIONS

En avril dernier, le contre-amiral Enrico Credendino qui commande cette opération militaire internatio-

nale, a dressé le bilan des 21 premiers mois d'action.

L'opération *Sophia* a contribué à sauver 35 037 personnes qui franchissaient la mer pour trouver asile en Europe grâce à 241 interventions de secours en mer ; soit 11,8% du total des migrants. *Sophia* a par ailleurs permis de détruits 422 embarcations servant au passage des migrants et a arrêté 109 personnes suspectées d'être des passeurs qui ont été remises à la justice italienne.

UN BÂTIMENT ET UN AVION FRANÇAIS

À l'heure de ce bilan, l'opération *Sophia*, dont le commandant adjoint est le contre-amiral français Luc-Marie Lefebvre, était dotée de cinq navires en mer : le navire italien de débarquement *San Giusto*, la frégate espagnole multiusage *Canarias*, le navire allemand auxiliaire *Rhein*, le navire océanographique multirôle britannique *Echo*, et le patrouilleur de haute mer français *Commandant Briot*. Cette flotte était complétée, dans les airs, par deux avions affrétés par le Luxembourg, un avion espagnol et un avion français de surveillance de type Falcon.



© eeads.europa.eu

L'opération EUNAVFOR Med
a été instaurée en 2015
par l'Union européenne.



En bref...

L'US NAVY a un nouveau porte-avions à propulsion nucléaire, le *Gerald R. Ford*. Ce bâtiment nouvel génération qui a coûté 12,9Md\$, dispose notamment d'un nouveau système de catapultes électro magnétiques permettant d'embarquer plus d'appareils et de générer 33% de sorties quotidiennes supplémentaires que sur la génération des précédents porte-avions (type Nimitz). La flotte américaine de PA s'élève à onze bâtiments.

LE SIGAR, *Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction*, estime que 6 785 soldats et policiers afghans ont été tués par les talibans (et 11 777 blessés) entre le 1^{er} janvier et le 12 novembre 2016, soit +35% par rapport à 2015.

L'INDONÉSIE a approuvé l'achat de cinq avions de transport militaire d'Airbus A400M Atlas pour un contrat évalué à 2 Md\$. Elle complète ainsi ses flottes Airbus d'avions de transport légers militaires CN-235 et C-295.

PIRATERIE : selon le rapport annuel de l'IMB (*International Maritime Bureau*), le nombre d'actes de piraterie et de brigandage maritime a baissé en 2016 avec 191 attaques ou tentatives : 150 arrestations, 22 tentatives, 12 incidents avec des tirs d'armes à feu et 7 captures de navire. Ces actes ont principalement eu lieu en Indonésie (49), au Nigéria (36), en Inde (14), au Pérou (11) et aux Philippines (10).

Procédures d'infraction

La Commission européenne a annoncé mi-juin qu'elle allait « engager des procédures d'infraction contre la Hongrie, la Pologne et la République tchèque » qui n'ont pas rempli « les obligations juridiques qui leur incombent », adoptées en septembre 2015, et qui visaient à répartir les réfugiés arrivés en Italie et en Grèce vers le reste de l'Union européenne.

Le ministre polonais des Affaires étrangères a jugé les sanctions « illégales » considérant qu'il ne s'agissait pas de réfugiés mais de « migrants arrivés en Europe illégalement ».

[Allemagne]

Un LTN allemand arrêté pour nationalisme radical

Un lieutenant allemand appartenant au *Jägerbataillon 291* (JgBtl 291) a été arrêté fin avril. Il est soupçonné d'avoir voulu commettre un attentat contre des étrangers.

LA CHINE va augmenter ses dépenses militaires de 7 % en 2017. Son budget de la Défense a été multiplié par dix en 15 ans.

L'ÉGYPTE possède depuis le mois d'avril neuf avions de combat Rafale de 4^e génération. La commande totale s'élève à 24 appareils.

LA NORVÈGE a testé des parachutes-freins destinés à ses avions multirôle F-35 Lightning. Les coûts de développement et d'intégration seront partagés avec la Hollande qui, elle aussi, possède ces appareils en version décollage et atterrissage conventionnels.

LE BUDGET du Pentagone pour 2017 (604,5 Md\$, soit env. 575 Md€) est en hausse de 4,5% par rapport à 2016 ainsi répartis : 223 Md\$ (fonctionnement et entretien), 123,3 Md\$ (acquisition d'équipements) et 73,7 Md\$ (recherche et développement). Les militaires bénéficieront directement de cette hausse en voyant leur solde progresser de 2,1%.

ITALIE : le sous-marin *Scirè* est entré en collision avec un cargo dans le golfe de Squillace, en mai dernier. Pas de blessés mais un retour à la base...

LA CHINE a officiellement lancé son second porte-avions en avril dernier. Si le premier PA chinois servira de bâtiment d'entraînement, le nouveau PA de 50 000 tonnes lui, est destiné à mener des missions de combat et de défense.

Cet homme âgé de 28 ans menait une double vie. D'une part, il était officier au 291^e bataillon de chasseurs de la brigade franco-allemande (BFA) ; d'autre part, il se faisant passer pour un réfugié chrétien syrien durant ses périodes de permission. Il avait même obtenu une aide financière de l'Office allemand des migrations.

DÉMASQUÉ DÈS 2014 À SAINT-CYR

Le comportement de cet homme avait été remarqué dès 2014 alors qu'il était en formation à l'ESM de Saint-Cyr-Coëtquidan. Le texte de son projet de mémoire de maîtrise avait été « *refusé à l'époque et – selon le Centre des sciences de l'histoire militaire et sociale de la Bundeswehr (ZMSBw) qui l'a relu attentivement – n'est manifestement pas un travail de qualification académique mais procède d'un nationaliste radical, un appel au racisme, que l'auteur tente de soutenir dans un effort pseudo-scientifique* », nous dit le blog Bruxelles2.



Insigne du *Jägerbataillon 291* de la BFA.

© DR

Malgré ses penchants extrémistes connus, le *MAD* (*Militärische Abschirmdienst*), l'équivalent allemand de la DRSD* française, ne se serait pas spécialement penché sur son cas. En déplacement au quartier Leclerc, à Illkirch-Graffenstaden près de Strasbourg où est basé le *Jägerbataillon 291*, la ministre fédérale allemande de la Défense, Ursula Von der Leyen, a immédiatement annoncé la chasse aux « mauvais éléments » dans l'armée l'allemande. ■

[Belgique]

Un nouveau siège pour l'OTAN

Le siège de l'OTAN à Bruxelles, édifié en 1966, sera très prochainement délaissé au profit d'un bâtiment flambant neuf.

Le nouveau siège de l'OTAN à Bruxelles a été inauguré le 25 mai dernier. Cet imposant bâtiment de 250 000 m² est situé sur un ancien terrain militaire, juste en face l'actuel (et futur) ancien siège. L'ensemble

des travaux devrait s'élever à 1,1 Md€. Au total, 4 500 fonctionnaires, militaires, délégués nationaux et membres des agences otaniennes devraient s'y installer à la fin de l'année 2017. ■

État d'urgence ou droit commun ?

Prorogé jusqu'au 1^{er} novembre, l'état d'urgence devrait céder la place à une loi adaptée et renforcée pour lutter contre le terrorisme sur le territoire national. Elle mettrait ainsi un terme à 34 mois d'un régime d'exception.

L'état d'urgence a été décrété par le président de la République dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, immédiatement après les attentats commis simultanément au Bataclan, au Stade de France et dans deux arrondissements de Paris. Il a été renouvelé à cinq reprises sans discontinuer ; un record de durée ininterrompue pour ce régime d'ex-



Slogan « je suis Charlie » apparu au lendemain de l'attentat contre les journalistes de Charlie Hebdo en janvier 2015.

ception depuis sa création suite à la vague d'attentats perpétrés par le FLN pendant la guerre d'Algérie (loi 55-385 du 3 avril 1955).

LES PRÉFETS SE SUBSTITUENT AUX JUGES

Qu'est-ce que l'état d'urgence ? (art. 1) « L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire (...) soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique. »

(art. 2) « L'état d'urgence est déclaré par décret en Conseil des ministres. (...) La prorogation de l'état d'urgence au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par la loi. »

(art. 5) « La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir au préfet [NDLR : sans passer par l'autorité judiciaire] dont le département se trouve en tout ou partie compris dans une circonscription prévue à l'article 2 :

1/ D'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;

2/ D'instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;

3/ D'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics. »

(art. 6) L'état d'urgence permet au

En cas de crise grave

La Constitution française du 4 octobre 1958 prévoit deux régimes applicables en cas de crise grave :

■ **L'octroi des pouvoirs exceptionnels** au président de la République (art. 16) « lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu ».

■ **L'état de siège** (art. 36) « est décrété en Conseil des ministres. Sa prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par le Parlement ». Le pouvoir civil est transféré à l'autorité militaire afin de rétablir l'ordre dans le cas « de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée », comme ce fut le cas les 2 août 1914 et 2 septembre 1939.

La Constitution de 1958 reste silencieuse sur l'état d'urgence. En 2015, il fut envisagé d'inscrire l'état d'urgence dans un nouvel article 36-1 de la Constitution, en particulier pour maintenir automatiquement ses effets pendant six mois après sa levée, si la menace restait latente.

Bien que le projet de loi constitutionnelle « de protection de la Nation » relative à l'état d'urgence et à la déchéance de la nationalité fut adopté par les deux chambres au premier trimestre 2016, le président de la République enterra le texte le 30 mars 2016 notamment du fait du débat concernant la déchéance de nationalité.

ministre de l'Intérieur de « prononcer l'assignation à résidence, dans le lieu qu'il fixe, de toute personne (...) à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics (...) »

(art.6-1) « Les associations ou groupements de fait qui participent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public ou dont les activités facilitent cette commission ou y incitent » peuvent être dissous par décret en conseil des ministres.

(art. 11) L'état d'urgence confère « aux autorités administratives (...) le pouvoir d'ordonner des perquisitions en tout lieu, y compris un domicile, sauf dans un lieu affecté à l'exercice d'un mandat parlementaire ou à l'activité professionnelle des avocats, des magistrats ou des journalistes, lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que ce lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics. »

UNE NOUVELLE PROROGATION

Le 19 mars dernier, alors que la campagne présidentielle touchait à son terme, le candidat Emmanuel Macron déclarait : « Aussi longtemps que la sécurité de nos concitoyens le justifie, aussi

Quels régimes d'exception adoptés en Europe ?

Dans l'étude de législation comparée publiée par le Sénat en mars 2016^[1], six régimes d'exception européens ont été étudiés. Ils présentent de fortes disparités :

■ en Espagne, la Constitution distingue, à côté de « l'état d'alerte », deux autres régimes concernant « l'état d'exception » et « l'état de siège ».

■ au Portugal, la Constitution fait référence à « l'état d'urgence » et à « l'état de siège ».

■ au Royaume-Uni, une loi de 2004 « permet l'adoption par l'exécutif de mesures d'urgence afin de faire face à une crise et lui confère à cette fin, sous le contrôle du Parlement, des pouvoirs renforcés susceptibles de limiter certains droits fondamentaux. »

LA NOTION DE « PÉRIL EN LA DEMEURE »

En République fédérale allemande, en Belgique et en Italie, les Constitutions ne comportent pas de dispositif analogue à l'état d'urgence. Néanmoins :

■ en Allemagne, la législation ordinaire fait référence à la notion de « péril en la demeure » (*Gefahr im Verzug*), susceptible de justifier, dans les bornes prévues par la loi, la limitation de droits fondamentaux.

■ en Belgique, l'exécutif peut exercer des pouvoirs extraordinaires, sous réserve de l'adoption d'une loi d'habilitation, en cas de circonstances exceptionnelles. Toutefois, ces mesures ne sauraient suspendre l'application des dispositions relatives aux droits fondamentaux reconnus par la Constitution.

■ En Italie, l'article 13 de la Constitution, qui ne connaît pas de dispositif analogue à l'état d'urgence au sens du droit français, dispose toutefois que « Dans des cas exceptionnels de nécessité et d'urgence, formellement indiqués pas la loi, l'autorité chargée de la sécurité publique peut adopter des mesures provisoires, qui doivent être communiquées dans les quarante-huit heures à l'autorité judiciaire, lesquelles sont révoquées et privées d'effets si cette autorité ne les approuve pas dans les quarante-huit heures qui suivent. »

^[1] Étude de législation comparée « Le régime de l'état d'urgence : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni », Sénat, mars 2016.



L'état d'urgence a été décrété par le président de la République dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre 2015.

longtemps que les perquisitions administratives que seul permet l'état d'urgence sont indispensables, il convient de maintenir l'état d'urgence. » La veille, trois soldats de l'opération *Sentinelle* (dont un réserviste) avaient été attaqués par un terroriste à l'aéroport d'Orly.

Le 24 mai 2017, deux jours après l'attentat de Manchester (Grande-Bretagne), le candidat devenu président de la République annonçait son souhait de renouveler l'état d'urgence (arrivant à échéance le 15 juillet) jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

REVENIR AU DROIT COMMUN

Certains virent dans ces déclarations un revirement de la part du nouveau président de la République, dans son livre *Révolution*, publié en novembre 2016, appelait à mettre un terme à



l'état d'urgence « dès que cela sera possible (...) sa prolongation sans fin, chacun le sait, [posant] plus de questions qu'elle ne résout de problèmes. »

Pour le candidat d'alors, il n'était pas envisageable de « vivre en permanence dans un régime d'exception. » Il ajoutait : « Il faut donc revenir au droit commun (...) et agir avec les bons instruments. Nous avons tout l'appareil législatif permettant de répondre, dans la durée, à la situation qui est la nôtre. »

Le 5 juin dernier au micro d'Europe 1, le porte-parole du Gouvernement dressait une sorte de feuille de route : « Il est nécessaire de passer à l'étape d'après. L'état d'urgence a été pensé à un moment où le risque terroriste n'était pas le même. Il est normal de regarder certaines mesures qui le caractérisent, et voir comment elles peuvent être adaptées hors de l'état d'urgence, parce que l'état d'urgence ne peut pas être l'état du droit commun. »

Christophe Castaner déclarait encore : « Les assignations à résidence adminis-

tratives doivent être étudiées, mais elles ne doivent pas être la règle ; (...) La sécurisation temporaire des aires sportives ou culturelles qui est permis aujourd'hui par l'état d'urgence et qui ne l'est pas facilement par le droit commun doit pouvoir l'être en dehors de l'état d'urgence. Voilà deux exemples qui montrent qu'il faut que nous trouvions ce point d'équilibre. »

RENFORCER ET STABILISER L'ARSENAL LÉGISLATIF

Les déclarations du Premier ministre le 7 juin, au lendemain de l'attaque de trois policiers par un terroriste armé d'un marteau et de couteaux sur l'esplanade de Notre-Dame à Paris, allèrent d'ailleurs dans ce sens.

Le même jour, le Conseil de défense et de sécurité national entérinait la déclaration du Premier ministre : « Le Conseil a revu le projet de loi visant à renforcer et stabiliser l'arsenal législatif de lutte contre le terrorisme, parallèlement au projet de loi de prolongation de l'état

d'urgence jusqu'au mois de novembre prochain [NDLR : le 1^{er} novembre selon le Premier ministre].

Le projet de loi permettra d'introduire dans le droit commun des dispositions concrètes, ciblées et encadrées pour lutter efficacement contre le terrorisme et de réserver le régime de l'état d'urgence à des circonstances exceptionnelles. Il sera présenté au Conseil des ministres du 21 juin prochain [NDLR : le 22 en fait] et présenté en même temps que la posture Vigipirate arrêtée pour l'été 2017. »

INFORMER LE PROCUREUR

Avec le vote de cette loi, l'état d'urgence pourrait donc redevenir un régime d'exception dont le continu essentiel serait néanmoins introduit dans la nouvelle loi.

Les dispositifs propres à l'état d'urgence (assignations à résidence, perquisitions, fermeture des lieux de culte, périmètres de protection et de sécurité, etc.) pourraient quasiment tous être inscrits dans le projet de loi. À ceux qui s'inquiétaient en janvier 2015 du vote d'une loi « Patriot Act à la française », le Premier ministre de l'époque (Manuel Valls) avait répondu par la négative. Il disait vouloir combattre le terrorisme avec des « mesures exceptionnelles » mais « jamais des mesures d'exception » mettant en danger l'État de droit. Voilà sans doute pourquoi ce projet de loi présente une différence notoire : « De manière générale, les mesures prévues par le projet de loi [resteront] soumises au contrôle approfondi du juge. »



Une presse non contrôlée

L'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence instituait un « contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales. »

Cette disposition a été abrogée par la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015.



Le Patriot Act américain : controversé mais pérennisé

Les dispositions de l'USA Patriot Act ont été adoptées par le Congrès américain au lendemain des attentats du 11 septembre 2001^[1]. Alors qu'il paraphait l'acte, le Président George W. Bush déclara : « *Avec ma signature, cela donnera de nouveaux instruments aux services de renseignements et à la police pour combattre les dangers actuels* ». Car en effet, l'USA Patriot Act était avant tout destiné à détecter et combattre le terrorisme. Le législateur américain avait particulièrement cherché à renforcer la coopération et le partage d'informations.

AU PROFIT DES AGENCES GOUVERNEMENTALES

Le Patriot Act se décline sous la forme d'un ensemble de règles :

- Titre I : Augmenter la sécurité intérieure contre le terrorisme.
- Titre II : Procédures augmentées de surveillance.
- Titre III : Réduction du blanchiment d'argent international et Lois de financement anti-terroriste de 2001.
- Titre IV : Protection des frontières.
- Titre V : Enlèvement des obstacles sur l'investigation dans le terrorisme.
- Titre VI : Aide aux victimes du terrorisme, des officiers de sécurité publique et des familles.
- Titre VII : Partage accru des informations pour la protection d'infrastructures critiques.
- Titre VIII : Renforcement de la législation pénale contre le terrorisme.
- Titre IX : Amélioration du renseignement.

Grâce au Patriot Act, les écoutes et la surveillance de personnes suspectées de terrorisme est facilitée. Les grandes agences gouvernementales (FBI, CIA, NSA et la défense) ont plus facilement accès aux informations électroniques, filaires et verbales, ainsi qu'aux informations obtenues par fouille corporelle.

Certaines de ces règles ont permis une surveillance accrue d'Internet, d'augmenter à sept jours la détention sans acte d'accusation d'un étranger suspect d'activités terroristes, de renforcer la protection des frontières, de lutter contre les réseaux de financement terroristes, etc.

DES DIVIDENDES EXTRAORDINAIRES MAIS DES VIOLATIONS DE LA VIE PRIVÉE

Le ministère de la Justice américain a publié en juillet 2004 un document intitulé *Rapport de terrain : le Patriot Act américain au travail*, dans lequel il présente ses conclusions.

Ce Retex nous apprend que le Patriot Act « *a brisé le mur séparant les agents de renseignement de ceux chargés de la répression des infractions. Cela n'a pas uniquement effacé l'obstacle légal apparent s'opposant à un meilleur partage d'informations entre les personnels de renseignement et de répression des infractions, mais cela a également suscité l'élan nécessaire pour la suppression des restrictions qu'elles soient administratives et formelles ou culturelles et informelles quant au partage d'informations.* »

« *Ces efforts pour augmenter la coordination et le partage d'informations entre les agents du renseignement et ceux chargés de la répression des infractions, rendus possibles par le Patriot Act, ont produit des dividendes extraordinaires en permettant au Ministère d'ouvrir de nombreuses enquêtes pénales, de déjouer des complots terroristes, d'engager de nombreuses poursuites pénales et de condamner de nombreux individus pour des cas de terrorisme.* »

Malgré ces « dividendes extraordinaires », pour un certain nombre d'Américains le Patriot Act est une loi autorisant la violation de la vie privée, à l'image de l'article « 215 » qui a cristallisé les manifestations.

Le « 215 » permettait en effet à l'Agence nationale de sécurité (NSA) de placer sur écoute toute personne, sans mandat judiciaire, et de collecter en continu les métadonnées des appels téléphoniques passés aux États-Unis. Pourtant interdites par une juge fédérale en 2006, ces écoutes et collectes furent néanmoins poursuivies par la NSA.

En juin 2013, Edward Snowden, ancien employé de la CIA et de la NSA, révéla à la presse des surveillances et collectes massives obtenues grâce au « 215 » et en totale violation de la vie privée puisque sans lien avec le terrorisme.

À l'origine, le Patriot Act devait être une loi d'exception dont certaines dispositions ne seraient appliquées que pour quatre années. Il fut en fait prorogé en 2005 et quatorze des seize dispositions qui devaient expirer fin 2015 furent rendues permanentes. En 2006 et la quasi-totalité des articles ont été rendus permanents, à l'exception du fameux « 215 ».

^[1] L'USA Patriot Act, acronyme de Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act (en français : Loi pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme.) : loi antiterroriste votée par le Congrès des États-Unis le 25 octobre 2001 et signée par le président George W. Bush dès le lendemain.



Le Président George W. Bush signe le Patriot Act le 26 octobre 2001.

E. Macron à Barkhane : **« ma détermination dans l'action sera totale »**

Le 19 mai dernier, pour son premier déplacement sur un théâtre extérieur, le nouveau président de la République s'est rendu à Gao, au Mali. Devant les troupes de la force *Barkhane*, il a dévoilé les grands axes de sa politique de défense face au terrorisme.

Parmi les forces vives de la Nation que, dès mon installation, j'ai souhaité saluer, j'ai voulu donner le premier rang aux armées françaises. Dimanche dernier, après avoir ravivé la Flamme du Soldat inconnu, entouré d'anciens combattants, manifestant en cette occasion nouvelle et solennelle la continuité de notre admirable lignée militaire, je me suis rendu, avec le chef d'état-major des armées, à l'hôpital Percy.

J'ai apporté à vos camarades blessés l'hommage fraternel de la France toute entière. La bravoure qu'ils



avez choisi pour défendre la France d'être prêts à donner votre vie.

Je songe ici aux 19 soldats français morts pour la France au Sahel depuis le début des opérations. Je songe en particulier à la mémoire du sergent Julien Barbe tué au combat le 5 avril dernier et qui appartenait à votre groupement. Il avait 27 ans et il laisse une veuve et deux enfants. Je sais que ces derniers bénéficient du soutien de toute l'armée, de ses chefs et de vous tous ici, ses frères d'armes. Votre solidarité sans faille est un exemple pour tous les Français.

« Il n'est pas un seul Français qui ne sache que la sérénité de nos existences, la sécurité de nos enfants, les joies de chaque jour ont un prix, c'est celui de vos sacrifices. »

témoignent dans l'épreuve n'a d'égale que celle qu'ils ont démontrée au combat, que celle que vous démontrez au combat. Leur force morale est soutenue par le dévouement de leurs familles et ici, devant vous, c'est à toutes les familles de militaires que je voudrais adresser le salut reconnaissant de la France car leur courage garantit le succès de vos missions.

Je sais qu'en cet instant, comme à chaque instant, vous pensez à elles et elles pensent à vous avec une légitime fierté. Nombre de familles ne reverront hélas jamais ce fils ou cette fille, cet époux ou cette épouse tombés à l'ennemi. Je sais ce qu'est pour vous l'immense tristesse d'un frère d'armes manquant à l'appel, même si vous

Malgré la distance, malgré les soucis du quotidien, sachez bien qu'il n'est pas un seul Français qui ne sache ce qu'il vous doit. C'est ce que je tenais à vous dire en personne dès mes premiers jours de fonction. Il n'est pas un seul Français qui ne sache que la sérénité de nos existences, la sécurité de nos enfants, les joies de chaque jour ont un prix, c'est celui de vos sacrifices. Aucun de nos compatriotes ne l'ignore. Ces sacrifices vous honorent et ils honorent la France.

Comme chef des armées, j'en porte l'insigne fierté et l'immense responsabilité. Je suis venu aujourd'hui vous exprimer le salut et le respect de la Nation mais aussi l'assurance que je serai pour nos armées un chef exigeant, lucide, toujours présent.

Je ne risquerai pas vos vies pour rien, je respecterai les impératifs humains et techniques de l'outil militaire mais ma détermination dans l'action sera totale car la France porte des valeurs et des principes que le cours du monde met aujourd'hui en péril.

Les nouvelles menaces, celles que vous affrontez chaque jour, ne s'exercent plus seulement à l'échelon régional. Une menace née à quelques kilomètres d'ici viendra très rapidement frapper les femmes et les enfants de France si nous n'interposons pas notre action résolue et puissante. Cela, vous le savez. Cela, c'est ce qui vous a motivés. Cela, c'est ce qui vous tient debout.

Vous êtes plus que jamais nos sentinelles et notre rempart contre les débordements du terrorisme, de l'extrémisme, du fanatisme. Ici, vous êtes l'avant-garde de la République, comme avant vous le furent sur ce continent tant de générations de militaires.

Depuis la meurtrière opération *Limousin* jusqu'aux plus récentes opérations *Licorne*, *Atalante*, *Sangaris* ou *Serval* pour ne citer qu'elles, et nombre d'opérations auxquelles plusieurs d'entre vous ont, par le passé, participé, vous êtes les héritiers de cette longue lignée de soldats venus servir sur ce continent dans les airs, sur mer, sur terre et vous faites honneur à cette lignée.

Mais vous êtes aussi confrontés à des formes nouvelles de menace, à des modes opératoires nouveaux, plus complexes chaque jour, à des ennemis plus agiles, souvent mieux équipés, connaissant vos propres réflexes et vos propres comportements.

Je souhaite que notre politique de défense prenne en compte avec la plus grande vigueur les exigences des nouvelles conditions de combat, réponde à vos attentes, notamment en termes de matériel et vous permette de mener à bien vos missions dans de bonnes conditions car le niveau de menace restera élevé et votre engagement restera de haute intensité ici, au Sahel, comme sur les autres théâtres d'opération.

« Je souhaite que notre politique de défense prenne en compte avec la plus grande vigueur les exigences des nouvelles conditions de combat, réponde à vos attentes, notamment en termes de matériel. »

Le général de Woillemont^[1] m'a présenté vos opérations et m'a rendu compte de vos objectifs ; il m'a aussi parlé des conditions éprouvantes dans lesquelles ces opérations se déroulent, de l'excellence professionnelle qu'elles exigent de chacun d'entre vous au quotidien. En m'entretenant avec vos camarades, j'ai pu constater



© Présidence de la République

Dès son investiture, Emmanuel Macron a envoyé des signes forts aux armées en remontant les Champs-Élysées à bord de l'ACMAT présidentiel, en se rendant au chevet des blessés à l'hôpital militaire Percy et en allant déposer une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu.

avec quelle intelligence et détermination vous remplissez cette mission nécessaire à la stabilité du Mali, plus largement du Sahel et donc à notre sécurité.

En janvier 2013, le Mali était en danger. Ce danger aurait pu s'étendre à ses voisins d'Afrique de l'Ouest. Les groupes armés terroristes qui asservissent le nord du pays voulaient alors marcher sur Bamako. À la demande du gouvernement malien, la France, avec notamment l'appui du Tchad et du Niger, les a arrêtés et je veux ici saluer la courageuse décision d'intervenir du président François Hollande ; je veux saluer le travail conduit depuis lors par nos forces, sous l'autorité jusqu'à il y a quelques jours de Jean-Yves Le Drian, aujourd'hui devenu ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

En quelques semaines d'un engagement opérationnel intense, grâce à la combativité, à l'audace, à l'énergie

de vos camarades, nos forces ont remporté un succès militaire remarquable. Je pense à ce raid foudroyant de près de 1 000 kilomètres et aux opérations aéroterrestres qui ont permis de prendre Gao, de libérer Tombouctou. Je pense à ces violents combats où vos camarades, avec les forces tchadiennes, sont allés déloger des centaines

^[1] Succédant au général de division Patrick Brethous, le général de division François-Xavier Le Pelletier de Woillemont a pris le commandement de la force Barkhane en août 2016.

de jihadistes repliés et retranchés dans leur sanctuaire de l'Adrar des Ifoghas et dans la vallée de l'Ametettaï. Par ces combats victorieux, nos armées ont renversé une situation qui semblait alors compromise et ont offert une condition possible pour la transition politique.

C'est dans la continuité de ces efforts que s'est déployée la mission des Nations unies, la Minusma^[2], ainsi que la mission européenne EUTM^[3] qui aide les forces armées maliennes à se reconstruire et je veux ici saluer l'ensemble

cette réconciliation peut se faire malgré les oppositions d'hier.

Les groupes terroristes ne veulent pas de cette réconciliation ; ils l'ont encore démontré avec ce terrible attentat qui a frappé la force mixte à Gao le 18 janvier dernier, et ce drame démontre que les ennemis de la paix sont prêts au pire pour provoquer le chaos. Mais votre présence ici, aux côtés de vos camarades maliens, et surtout votre détermination à poursuivre les patrouilles et entraînements communs signent leur défaite.

« C'est en chassant du continent la famine, le manque d'éducation, la grande pauvreté que nous éliminerons le plus sûrement ce qui germe sur ce sol : l'islam radical, les trafics de drogue et d'êtres humains, le terrorisme. »

des armées européennes qui, à nos côtés, se battent. Je salue leur implication qui a été permise par des décisions politiques courageuses. Les Pays-Bas et la Suède, que je salue, ont montré la voie. L'Allemagne a répondu présent et démontre aujourd'hui, au travers de la présence à nos côtés de nos amis soldats allemands, son sens des responsabilités et son esprit de solidarité.

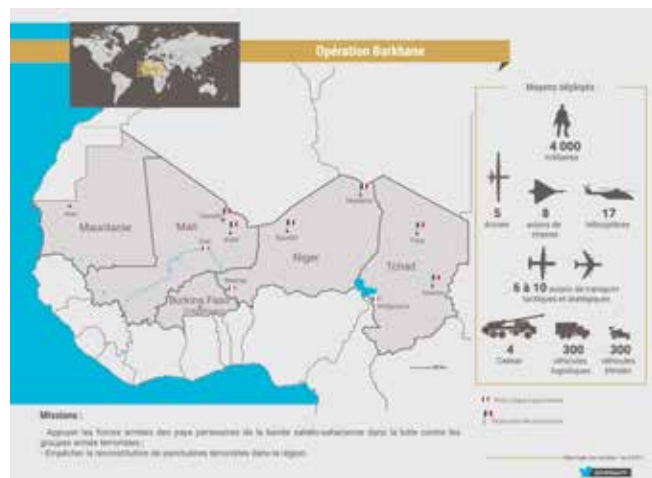
J'étais lundi dernier à Berlin où je me suis entretenu avec la Chancelière et nous avons longuement évoqué le Sahel, nous avons longuement parlé de vous, nous avons décidé de renforcer encore notre coopération en vue d'aider les pays de la région ; nous le ferons dans les tout prochains mois car il faut sortir du cycle des violences et créer les conditions d'une paix durable au Mali. Créer les conditions d'une paix durable, cela implique de notre part, de la part de l'ensemble de nos partenaires des décisions nouvelles, des actions résolues.

D'abord, l'accord conclu entre les Maliens, avec l'aide des États voisins et de la communauté internationale, a permis de tracer ce chemin vers la paix et la réconciliation que le Mali souhaite et dont il a besoin.

Nous devons aller au bout des actions et des décisions prévues par ces accords. Je l'ai redit ce matin au président du Mali, il est indispensable que toutes les actions prévues soient conduites par les uns et les autres pour qu'efficacement, votre présence, votre travail, votre engagement soient accompagnés de ce que les uns et les autres sont en devoir de faire.

Le regroupement ici, à Gao, de militaires maliens et de membres de groupes armés – ce qu'on appelle le mécanisme opérationnel de coordination – démontre que

Ce que j'ai vu aujourd'hui me conforte dans ma conviction qu'il est urgent que les acteurs politiques maliens soient tous au rendez-vous et mettent en œuvre cet esprit de réconciliation. Le chemin qui mène à une paix durable est long. Il faut le parcourir avec détermination, avec constance. Il suppose d'abord la sécurité. Il suppose la présence des forces armées, vous. Il suppose ensuite une feuille de route politique, diplomatique fixée clairement, mise en œuvre avec détermination, ce sont les Accords d'Alger pour lesquels l'action à conduire doit s'accélérer et toutes les responsabilités doivent être prises. Il suppose aussi que nous soutenions le développement de l'Afrique en associant les acteurs publics et privés.



**L'opération Barkhane s'étend sur cinq pays :
Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.**

[2] MINUSMA, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, créée par la résolution 2100 du Conseil de sécurité, du 25 avril 2013.

[3] L'EUTM Mali, Mission de formation de l'Union européenne au Mali (en anglais : European Union Training Mission in Mali), est une opération de l'Union européenne décidée dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, approuvée par le Conseil de l'Union européenne en janvier 2013.

C'est en chassant du continent la famine, le manque d'éducation, la grande pauvreté que nous éliminerons le plus sûrement ce qui germe sur ce sol : l'islam radical, les trafics de drogue et d'êtres humains, le terrorisme. Vos ennemis, nos ennemis, se nourrissent de cette misère.

Notre action doit donc aussi être une action de développement, une action qui consistera à aider, au-delà du Mali, l'ensemble des États du Sahel à vivre mieux ici pour assécher tout ce qui donne des raisons au terrorisme islamiste de continuer à poursuivre ses actions.

C'est pourquoi, au-delà de cette action militaire, je conduirai résolument une action de développement de la région. Je suis venu aujourd'hui avec le directeur de l'Agence française de développement et ce que nous allons faire, c'est créer un véritable *continuum* entre votre action et l'action de développement.

Je sais que d'ores et déjà aujourd'hui, le CEMA et le directeur général travaillent main dans la main sur ce sujet. Nos armées ont à cet égard un long savoir-faire. Seuls les moins informés réduisent leur action au combat et je n'ignore pas que nos militaires apportent aux populations, là où ils interviennent, un esprit de dialogue, de pacification. Nous devons en effet continuer à articuler plus fermement les bienfaits de cette présence avec ces initiatives de développement dans une Alliance pour le Sahel.

Je veux que ces routes du terrorisme, de la guerre, de la nécessité deviennent des routes de la liberté et ce qui rendra

qui subsistent et qui cherchent à chaque instant à se reconstituer,

■ développer le partenariat qui permettra à l'armée malienne qui se renouvelle et aux armées des autres États du Sahel de contrôler leur territoire,

■ apporter aux forces de l'ONU le soutien militaire dont elles ont besoin pour assumer pleinement leur tâche,

■ mais aussi apaiser, pacifier pour que les populations puissent retrouver la voie de l'harmonie qui permet seule de construire une société.

Après avoir servi au sein de cette force *Barkhane* et comme vos camarades qui vous ont précédés, vous rentrez en France, vous retrouverez vos familles et vous repartirez vers d'autres missions, forts d'une expérience irremplaçable. Vous aurez appris qu'à côté du combat contre les groupes armés terroristes qui demande d'opposer la force à la violence, il s'agit de gagner la confiance des populations, de les aider ; il s'agit d'accompagner les autorités dans leurs responsabilités, en fonction de leurs besoins et de leurs demandes, au service de leur peuple.

C'est cela ce qui fait la beauté et la grandeur de votre métier, son exigence aussi et qui vous vaut la reconnaissance des Françaises et des Français car ils savent que vous accomplissez votre mission pour leur sécurité, pour leur protection en portant haut les valeurs de la République.

Vous êtes ici celles et ceux qui servez, selon le bon mot de Mac Orlan, « *sous l'ancre de miséricorde*. »

« À tout instant, je serai avec vous, je protégerai l'institution militaire, je guiderai vos interventions avec rigueur et vigilance. »

cela possible, c'est votre action militaire, c'est notre action politique, c'est notre travail en matière de développement. Il conviendra évidemment d'associer à ces initiatives d'autres acteurs, notamment privés, en lien avec les gouvernements, car l'Afrique doit devenir un continent propice à l'investissement dans l'éducation, la santé, la culture, l'accès aux grandes infrastructures. C'est cela le travail que vous préparez et c'est aussi cela ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Vous n'êtes pas simplement en train d'éradiquer nos ennemis, ceux qui fomentent les pires actes terroristes contre nos enfants, ceux qui aujourd'hui déstabilisent un État et toute une région, vous êtes aussi en train de préparer les conditions de la paix et de la prospérité de demain pour le Sahel tout entier.

Mesdames et Messieurs qui constituez la force *Barkhane*, la mission que je vous demande de poursuivre comporte plusieurs volets :

■ combattre directement les groupes armés terroristes

Chef des armées, je salue ce que vous faites ici et, plus généralement, ce que font vos camarades de par le monde à terre, en mer, dans les airs, du Levant au Sahel, de la Méditerranée à l'océan Indien, sur notre territoire métropolitain comme dans notre outre-mer.

Nous nous retrouverons régulièrement. Durant les cinq années qui viennent, je recroiserai souvent nombre des visages que je vois ici devant moi car, à tout instant, je serai avec vous, je protégerai l'institution militaire, je guiderai vos interventions avec rigueur et vigilance, dans le respect absolu des vertus qui nous ont forgés.

Ma confiance en vous est totale. Je sais pouvoir compter sur vous en toutes circonstances comme vous pouvez compter sur moi. Je veux que vous sachiez ici, alors que dans quelques instants, nous repartirons, que les Françaises et les Français vous regardent avec admiration, avec respect, parce que vous demeurez pour chacun des exemples.

Vive la République, vive la France !



Forces et faiblesses de l'opération *Sentinelle*

L'opération *Sentinelle* a été décidée par le président de la République en janvier 2015 à la suite d'une première vague d'attentats sur le territoire national. Bilan d'une opération en place depuis 30 mois sans interruption : personnel, droits, matériel, coût, risques...

Le 20 mai dernier, la nouvelle et éphémère ministre des Armées, Sylvie Goulard, est allée à la rencontre des soldats de l'opération *Sentinelle*, au Trocadéro à Paris. Interrogée sur la pérennité de cette OPINT, la ministre a déclaré que l'avenir de *Sentinelle* sera examiné « en fonction de l'état de la menace » et que « la décision sera prise au niveau du président de la République ». La ministre a néanmoins ajouté : « Pour l'instant, je crains que les informations qui sont à notre disposition ne nous incitent pas à baisser la garde. »

AU DÉBUT ÉTAIT VIGIPIRATE

La participation à la lutte contre le terrorisme « s'inscrit dans le cadre général du plan interministériel Vigipirate, conçu en 1978, activé pour la première fois en 1991 à l'occasion de la guerre du Golfe et plusieurs fois actualisé », rappelle en préambule le 10^e rapport thématique du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM)^[1].

« Vigipirate est un dispositif de défense, de vigilance et de prévention contre les actions terroristes auquel participent les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) ainsi que les armées, en soutien. Jusqu'en

janvier 2015, ce plan se traduisait pour les armées par une mission intérieure du même nom, qui mobilisait en permanence environ un millier de soldats sur des sites sensibles (pour l'essentiel, des gares, des aéroports et des sites touristiques). »

Le rapport du HCECM rappelle encore qu'après « les attentats de janvier 2015, le volet militaire du plan Vigipirate a été profondément remanié. Il se traduit aujourd'hui par le déploiement de 7 000 à 10 000 militaires dans le cadre de l'opération intérieure dénommée *Sentinelle*. »



2015, ANNUS HORRIBILIS

Janvier 2015 : l'attentat à Charlie Hebdo est le premier d'une longue série d'actes terroristes islamiques commis

sur le sol français jusqu'à aujourd'hui. À l'issue de la réunion de sécurité qui s'est tenue le 12 janvier 2015 à l'Élysée, afin d'examiner les moyens de renforcer la lutte contre les actes terroristes en France, le président de la République ordonna la mobilisation de l'armée en appui aux forces de police et de gendarmerie. À la sortie de cette réunion, le ministre de la Défense déclarait : « Le président de la République a demandé aux forces armées de participer à la sécurité des points sensibles du territoire en raison de l'ampleur des menaces qui existent sur notre pays. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé avec le chef d'état-major des armées de mobiliser 10 000 hommes qui seront en situation de protection des points sensibles sur l'ensemble du territoire dès demain soir [NDLR : mardi 13 janvier 2015]. »

La rapidité de mise en place du dispositif fut « sans précédent dans l'histoire » devait dire le général d'armée de Villiers^[2], chef d'état-major des armées (CEMA) : « ce déploiement est aussi exceptionnel par l'absence de préavis que par sa rapidité de mise en œuvre : quelques heures pour les premiers éléments, moins de trois jours pour le dispositif complet. »

[1] 10^e rapport thématique du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (mai 2016).

[2] Compte rendu de la Commission de la défense nationale et des forces armées - Audition du général d'armée Pierre de Villiers, CEMA, sur les missions intérieures. Assemblée nationale, 3 février 2015.



La ministre des Armées, Sylvie Goulard, a rencontré les militaires de l'opération *Sentinelle* le 20 mai dernier au Trocadéro, à Paris.

Habitée à participer au plan Vigipirate depuis presque 25 ans sur le territoire national (TN), les armées furent soudainement engagées dans une véritable opération militaire sur notre sol. L'opération *Sentinelle* était lancée. Sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, les militaires avaient pour mission d'assurer une présence continue sur le territoire, en particulier aux abords des lieux sensibles : lieux de culte, sites touristiques, zones d'événements sportifs, etc.

PRÉVU PAR LE LIVRE BLANC

Ce déploiement militaire sur le territoire national – à une telle ampleur – fut une première. Il fut mis sur pied selon les directives du *Livre blanc* sur la défense et la sécurité nationale 2013 qui prévoyait que « l'engagement des armées en renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile en cas de crise majeure pourra impliquer jusqu'à 10 000 hommes des

forces terrestres, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. » Le CEMA souligna devant les députés en février 2015^[2] qu'avant « la crise du 7 janvier, le territoire national était de façon constant, le deuxième théâtre d'engagement opérationnel des armées. Nous comptons en effet 2 500 soldats déployés chaque jour en moyenne sur les dernières années. ». De fait, après le déclenchement de l'opération *Sentinelle*, les déploiements hors de nos frontières sont passés en deuxième position avec environ 6 500 hommes au sein des principales Opex (*Barkhane*, *Chammal*, *Daman*).

À DURÉE INDÉTERMINÉE

Au lancement de l'opération *Sentinelle*, le général d'armée de Villiers avait demandé au président de la République que la durée maximale du déploiement n'excède pas « quatre semaines pour la période à venir 2015-2019. »^[2]

Mais le nouveau contrat opérationnel de *Sentinelle*, voté en juillet en 2015, balaya ce souhait et décida la mobilisation permanente de 7 000 hommes sur le TN auxquels s'ajoutèrent 3 000 hommes en alerte immédiate. Le retour durable des forces militaires sur le TN fut entériné en mars 2016 avec la remise au Parlement du *Rapport sur l'emploi des forces armées sur le territoire national*, et la mise en valeur d'une « posture de protection terrestre » en complément des « postures permanentes de sécurité aérienne et de sauvegarde maritime » jusqu'alors déployées au quotidien dans l'ensemble des mesures *Vigipirate*.

En s'inscrivant dans la durée, l'opération *Sentinelle* a dû s'adapter aux contraintes d'un engagement prolongé et évoluer pour répondre à une menace qui mutait mois après mois. « La posture des forces terrestres déployées sur le territoire national a ainsi été revue à plus de quinze reprises », souligne le chercheur de l'IFRI Élie Tenenbaum^[3].

Une facture salée

Le coût de l'opération *Sentinelle* « pour nos armées, c'est à peu près un million d'euros par jour », déclarait le ministre de la Défense le 8 février 2015 lors de l'émission *Grand Rendez-vous Europe 1* ; avant d'ajouter : « Ça durera le temps nécessaire. Nous sommes dans une situation de risques, nous sommes dans une situation de menaces ; il faut y répondre le mieux possible, c'est ce que font, je pense, les armées. »

Fin 2016, lors de son audition par la commission élargie à l'Assemblée nationale sur le budget 2017, le ministre avait indiqué que « les surcoûts nets Opex et Opint [allaient] approcher les 830 M€ pour l'année 2016 ». À lui seul, le coût de l'opération *Sentinelle* était estimé à 145 M€ pour 2016, contre 176 M€ en 2015. Le député Charles de la Verpillière avait alors relevé que seulement 26 M€ avaient été prévus dans la loi de finances 2016 au titre des Opint.

^[3] Dossier de l'IFRI « La sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme » par Élie Tenenbaum (collection Focus stratégique, juin 2016).

Les sondages

Deux fois par an, la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd) et l'institut de sondage IFOP réalisent une enquête pour mesurer et comprendre la perception par les Français de l'action des forces armées sur le territoire national et dans le monde.

Concernant le soutien des Français à l'opération *Sentinelle*, les chiffres sont sans équivoque : 79% plébiscitent l'opération en novembre 2015, 77% en mars 2016, 75% en octobre 2016, 77% en mars 2017.

La chercheuse Bénédicte Chéron pondère néanmoins ces scores en rappelant que, malgré leur soutien massif à l'opération, seulement 48% des Français jugeaient *Sentinelle* efficace contre le terrorisme en 2016.

« Avec le prolongement de Sentinelle, c'est de toute évidence les enjeux capacitaires qui ont été perçus comme le premier facteur d'adaptation pour les forces terrestres. »

LES LIMITES DES EFFECTIFS ATTEINTES

Élie Tenenbaum explique aussi que « si la mobilisation de 10 000 hommes était prévue par le contrat opérationnel, son inscription dans la durée ne l'était pas et n'a pu être assurée qu'au prix de renoncement conséquent en matière de remise en condition, de préparation opérationnelle et de déploiement outre-mer. »

La pérennisation de l'opération *Sentinelle* et la poursuite d'un niveau d'engagement aussi élevé constituent donc un basculement, comme le rappelle le député François Lamy à l'occasion projet de loi de finances pour 2016^[4] : « En décidant de maintenir l'opération *Sentinelle* dans la durée, on a changé de paradigme », car « il ne s'agit plus de renforcer ponctuellement les forces de sécurité intérieure ; il s'agit de maintenir pour une durée indéterminée, mais assurément longue, un dispositif de sécurisation du territoire. »

Et cela n'est pas sans conséquence comme l'expliquaient les députés Alain Marleix et Geneviève Gosselin-

Fleury dans un rapport d'information de 2015^[5] : « le taux de rotation de la force opérationnelle terrestre fait que l'on a besoin de trois fois plus d'effectifs qu'il n'en faut pour assurer, à un moment donné, une mission. »

Cet effort de disponibilité demandé aux régiments fut sans précédent. D'après le général de corps d'armée

Arnaud Sainte-Claire Deville^[6], commandant des forces terrestres, certaines unités ont effectué jusqu'à six rotations *Sentinelle* en 2015 ; la majorité en ayant assuré entre deux et trois.

Selon les précisions fournies par le commandement des forces terrestres, au total, 52 344 personnels de l'armée de terre avaient été engagés entre le 7 janvier et le 13 novembre 2015, et 44 180 entre le 13 novembre 2015 et le 16 février 2016. « Certains revenaient de quatre mois d'opérations dans le Sahel lorsqu'ils ont été déployés à Paris et ne seront pas relevés avant quatre semaines sur place. », indiquait le général d'armée de Villiers en 2015^[2].

JUSQU'À 220 JOURS ABSENTS

Le 10^e rapport du HCECM rappelle aussi que la durée des missions *Sentinelle* est aujourd'hui de six semaines alors qu'elle était d'un mois



Dans le cadre de l'opération *Sentinelle*, les aviateurs sont souvent déployés dans les aéroports comme ici à Orly, en région parisienne.

^[4] Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) - tome IV : défense - Préparation et emploi des forces : forces terrestres. Assemblée nationale, 8 octobre 2015.

^[5] Rapport d'information sur l'état d'avancement de la manœuvre ressources humaines et les conséquences des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme du 2 octobre 2014. Assemblée nationale, 6 mai 2015.

^[6] Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la présence et l'emploi des forces armées sur le territoire national. Assemblée nationale, 22 juin 2016.

début 2015. « En 2015, la quasi-totalité des militaires de la force opérationnelle terrestre ont été engagés au moins une fois dans cette opération. De nombreuses unités élémentaires ont effectué plusieurs déploiements, certaines étant engagées jusqu'à cinq fois dans l'année.

Dans les brigades les plus sollicitées par les missions intérieures et les opérations extérieures, comme la 27^e brigade d'infanterie de montagne, la plupart des militaires auront, en 2015 et au total, été absents de leur domicile jusqu'à 200 jours, voire au-delà. »

Des chiffres que le chercheur Élie Tenenbaum précise : « Avec 70 000 soldats déployés sur le territoire national pour la seule année 2015, c'est plus de 105 % de la force opérationnelle terrestre qui a été engagée. (...) Cela s'est traduit pour certains par plus de 220 jours loin de leur régiments – et donc de leurs familles – avec jusqu'à six rotations de quatre à six semaines. »

Alors, pour alléger cette charge, la force opérationnelle a même était contrainte de puiser dans des unités d'élite pourtant très sollicités en Opex (2^e REP, 1^{er} RPIMa des forces spéciales, CPA 30 spécialisé dans la recherche et le sauvetage au combat-RESCo, etc.), ou bien encore « dans l'échelon national d'urgence (5 000 personnels dans quatre GTIA) qui constitue une force d'alerte destinée à être projetée en OPEX sous court préavis », comme le mentionnait la Fondation iFRAP en mars 2016.

DES JPO REVUES À LA BAISSÉ

Jusqu'à fin 2014, les missions intérieures telles que *Vigipirate* mais aussi *Hephaïstos* (feux de forêt) Harpie (orpaillage illégal en Guyane) ne représentaient qu'une part très faible de l'activité des forces terrestres.

De même les postures permanentes de sûreté (PPS) de l'armée de l'air et de la marine nationale n'engageaient que quelques centaines d'hommes au quotidien, dont beaucoup sous forme d'astreinte.



© Ministère de la Défense

Les hauts lieux touristiques comme ici la basilique du Sacré Cœur à Paris qui attire plus de 3,5 millions de visiteurs par an, sont particulièrement placés sous la protection des patrouilles de l'opération *Sentinelle*.

Avec un tel déploiement de ressources humaines, notamment pour les forces terrestres, l'opération *Sentinelle* a eu un impact considérable sur le cycle d'activités des troupes et surtout les jours de préparation opérationnelle (JPO).

Ainsi, jusqu'en 2014, les forces terrestres suivaient un cycle d'activités à cinq temps, de quatre à six mois chacun, répartis de la façon suivante :

- préparation opérationnelle décentralisée : instruction en garnison jusqu'au niveau de la section et les missions intérieures ;
- préparation opérationnelle centralisée : instruction et entraînement dans les centres spécialisés ;
- mise en condition avant projection : préparation spécifique à l'engagement prévu ;
- projection : engagement en opération extérieure ;
- remise en condition opérationnelle : formation individuelle, les stages.

Sous l'effet de la montée en puissance

de l'opération *Sentinelle*, le volume des activités de préparation opérationnelle a fortement diminué et les forces terrestres sont passées à un cycle quasi binaire, autour des projections et des missions intérieures.

« Avant le 7 janvier 2015, rappelle le 10^e rapport du HCECM, un militaire de l'armée de terre passait en moyenne 15 % de son temps en opération extérieure et 5 % en mission intérieure. Désormais, il consacre 40 % à 50 % de son temps aux opérations intérieures, tout en continuant à passer 15 % de celui-ci sur les théâtres extérieurs. »

Lors des discussions sur le projet de loi de finances pour 2017, la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale^[7] soulignait ainsi que « la préparation opérationnelle a servi de variable d'ajustement dans la gestion des ressources humaines de l'armée de terre quand celle-ci a dû être engagée massivement sur le territoire national sans disposer encore des effectifs correspondants.

^[7] Compte rendu de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Loi de finances pour 2017 - Audition du général d'armée Jean-Pierre Bosser, CEMAT. Sénat, 19 octobre 2016.

Les forces de l'ordre de plus en plus prises pour cibles par les terroristes

Depuis mars 2012 et les attentats commis à Toulouse et Montauban contre des militaires, le terrorisme islamique a fait neuf victimes* en France dans les rangs des forces de l'ordre, et de nombreux blessés. Policiers, gendarmes, militaires et infrastructures militaires sont particulièrement visés.

En outre, le chercheur Élie Tenenbaum rappelle que « *de janvier à septembre 2015, le ministère de la Défense avait recensé 1 300 incidents pour la seule région d'Île-de-France, dont 70 % d'actes malveillants (provocations, insultes, menaces, voire dans certains cas isolés, agression). En janvier 2016, l'état-major de la zone de défense de Paris (EMZDP) en décomptait encore trois à six par semaine.* »

Année	Date	Victimes
2012	11 mars	1 militaire assassiné à Toulouse.
	15 mars	2 militaires tués à Montauban.
2013	25 mai	1 militaire de Vigipirate attaqué au cutter à La Défense (Paris).
2014	20 décembre	3 policiers blessés au couteau au commissariat de Joué-lès-Tours.
2015	7 janvier	2 policiers tués lors de l'attentat à <i>Charlie-Hebdo</i> à Paris.
	8 janvier	1 policière municipale tuée à Montrouge.
	3 février	3 militaires de Vigipirate agressés au couteau devant un centre communautaire juif de Nice.
2016	1 ^{er} janvier	4 militaires visés (dont 1 blessé) par une voiture-bélier devant une mosquée à Valence.
	7 janvier	1 homme armé d'un hachoir force l'entrée d'un commissariat du 18 ^e arrdt. à Paris.
	13 juin	un couple de policiers assassiné à leur domicile à Magnanville.
2017	3 février	1 soldat attaqué à la machette au Carrousel du Louvre à Paris.
	18 mars	1 policier blessé à Stains (Seine-Saint-Denis) puis 3 militaires de <i>Sentinelle</i> (dont 1 réserviste) attaqués à l'aéroport d'Orly par le même terroriste.
	20 avril	1 policier tué et 2 blessés sur les Champs-Élysées.
	27 avril	2 policiers du GIPN pris pour cible lors d'une opération antiterroriste à St-Benoit (La Réunion).
	6 juin	3 policiers agressés par un terroriste armé d'un marteau et de deux couteaux sur l'esplanade de Notre Dame à Paris.
	9 juin	attaque à la voiture bélier de gendarmes et de leur fourgon sur les Champs-Élysées.
Des attentats déjoués contre des emprises militaires		
2015	29 octobre	base navale de Toulon : 1 terroriste arrêté alors qu'il préparait un attentat contre des militaires.
	13 juillet	arrestation de 3 hommes dont un ancien marin, soupçonnés de vouloir commettre un attentat contre le sémaphore militaire du cap Béar et de vouloir filmer la décapitation du commandant de cette installation située à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).
	22 décembre	département du Loiret : 2 terroristes interpellés alors qu'ils voulaient s'en prendre à des casernes militaires, des gendarmeries et des commissariats.
2017	5 mai	1 ancien militaire radicalisé, lourdement armé, habillé en treillis et portant les insignes de Daesh à la place des galons, arrêté près de la BA 105 à Évreux.

* à l'heure où nous mettons sous presse cette revue

En effet, elle n'aura un effectif cohérent avec son contrat opérationnel qu'une fois ses personnels supplémentaires recrutés et formés, c'est-à-dire à l'été 2017 pour une opération telle que Sentinelle, et un an plus tard pour les OPEX les plus exigeantes. »

« On a compté 65 jours de préparation opérationnelle l'an dernier [NDLR : 2015], déclarait le général Bosser, CEMAT, en octobre 2016, on devrait atteindre 70 à 75 en 2016, alors que l'objectif demeure de 90 jours. (...) Je vise 81 jours de JPO en 2017 et 164 heures de vol »,

Pour mémoire, la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 avait fixé comme objectifs 90 jours de préparation opérationnelle et 180 heures de vol par an.

DES CONDITIONS DE VIE HÉTÉROGÈNES

Les conditions de vie et de service diversifiés des militaires de *Sentinelle* sont très rapidement devenues un autre point noir de l'opération. Cela allait du bon au très médiocre, selon le lieu et le moment de l'engagement, précise le HCECM dans son rapport de mai 2016. Si le Haut Comité avoue avoir pu constater de réels progrès et des améliorations en matière d'hébergement, d'alimentation et d'équipements depuis l'automne 2015, « la situation se caractérise encore par une certaine hétérogénéité ».

À ce sujet, le général d'armée Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre, reconnaissait devant les sénateurs en octobre 2016^[8] qu'un « gros effort a été réalisé pour l'infrastructure de *Sentinelle*, à hauteur de 20 M€, afin que nos hommes soient mieux installés ».

DES FACTIONS AUX PATROUILLES

À son lancement, l'opération *Sentinelle* déployait ses forces en faction devant



© Lionel Pétillon

Le 20 avril dernier, le policier Xavier Jugelé a été assassiné par un terroriste sur les Champs-Élysées, et deux autres policiers ont été blessés. Plus de deux ans après, les Parisiens continuent de leur rendre hommage.

des bâtiments et lieux considérés comme sensibles. « Employer un soldat, dont la formation est très onéreuse, dans le rôle d'un employé de société de gardiennage est un véritable gâchis, au plan opérationnel et au plan budgétaire. (...) L'armée n'est pas un stock de vigiles à déployer devant les lieux de culte ! », déplorait le général de division (2s) Vincent Desportes^[9] dans les colonnes du quotidien *Les Échos* en octobre 2015. « Les choses ont changé depuis les attentats de 2015. Nos forces armées, dans le cadre de l'opération *Sentinelle*, sont de plus en plus orientées vers des actions mobiles qui correspondent à leurs savoir-faire, notamment dans le contrôle des flux et le contrôle de certaines zones sensibles », répondait le ministre de la Défense auditionné conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat en juillet 2016^[10].

L'opération y a sans aucun doute gagné en tactique comme l'indique le capitaine Paul-Marie, commandant d'unité au 19^e RG dans *Lettre du Retex-Témoignages* n°31 publié en février 2017^[11]. Il relate que les soldats de *Sentinelle* « circulent de façon aléatoire, dans les zones qui leur sont attribuées. La dissuasion est devenue l'objectif : il s'agit de décourager un assaillant potentiel en lui faisant comprendre qu'à chaque instant, une patrouille peut surgir. » Autre avantage, signale le capitaine, la vulnérabilité des troupes ainsi déployées s'en trouve « grandement réduite. » Cette nouvelle approche aura sans doute aussi permis de mettre sur pied des déploiements moins consommateurs en ressources humaines et ainsi pouvoir maintenir le contrat opérationnel fixé.

^[8] Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2017 (n° 4061) - tome IV : défense - Préparation et emploi des forces : forces terrestres. Assemblée nationale, 13 octobre 2016.

^[9] Général de division (2s) Vincent Desportes, ancien directeur du Centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF), ancien commandement du Collège interarmées de défense (CID), et aujourd'hui professeur associé à Science Po.

^[10] Compte rendu de l'audition conjointe de Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale et la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat (26 juillet 2016).

^[11] Lettre du Retex-Témoignages n°31 – « Dynamisation de *Sentinelle* : la mission d'un capitaine ». Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC), février 2017.

Mais il y a une contrepartie à ces patrouilles dynamiques que décrit aussi le capitaine du 19^e RG : « *Dans le même temps, les distances ont très sensiblement augmenté : les prises de mesure au GPS donnent une vitesse moyenne de patrouille de 3,5 km/h environ. En considérant que les soldats patrouillent 8 heures par jour, ils parcourent entre 22 et 28 km par jour. Selon le rythme adopté, ils font donc de 50 km – pour deux jours de travail d'affilée – à 100 km à pied – pour quatre jours – avant d'entamer une phase de repos.* »

Le général d'armée de Villiers avait ce point particulier dès 2015 : « *Certains de ces soldats font actuellement, tous les jours, près de 30 km à pied, en gilet pare-balles et par tous les temps, lors de leurs patrouilles. La mission est exigeante ; c'est du 24/24, au mieux du 6h00-22h30.* » En mai dernier, le gouverneur militaire de Paris, le général de corps d'armée Bruno Le Ray, l'avait aussi rappelé à la ministre de la Défense que ces soldats « *patrouillent environ 25 km par jour avec 25 kg d'équipement sur le dos. C'est une mission très physique et très usante* », avait-il ajouté.

Et peu de personnes le savent, les phases de repos sont souvent « *dédiées à l'instruction, pendant lesquels l'attention*

est loin d'être optimale », rappelait le capitaine du 19^e RG.

Cette fatigue et cette usure pourraient-elles conduire à moins de vigilance au point qu'un soldat se fasse désarmer par un terroriste, comme ce fut le cas à l'aéroport d'Orly ? « *Honnêtement, c'est possible* », reconnaissait un caporal-chef de l'armée de terre, aguerri aux missions Sentinelle, dans une interview publiée par *Le HuffPost* en mars 2017 : « *Le rythme imposé par Sentinelle fait qu'il peut y avoir de la fatigue et du relâchement.* » Le caporal-chef pointait aussi du doigt l'équipement et plus particulièrement « *le gilet pare-balle « frag-jacket » qui peut entraver notre capacité de mouvement si un assaillant surgit* ».

UN ARMEMENT INADAPTÉ ?

On se souvient qu'une question avait un temps animé les médias en février 2015 : les armes de *Sentinelle* étaient-elles chargées ? Avec de vraies balles ? Oui, bien entendu !

Les chargeurs des armes – pistolets automatiques de 9 mm Para, et Famas avec une munition de 5,56 mm – sont garnis. Mais les armes ne sont pas armées ; autrement dit, il n'y a pas de munition dans la chambre.

La question avait ressurgi en mars 2017 après qu'un militaire de *Sentinelle* soit fait arracher son Famas à Orly. L'arme était-elle chargée ? Le terroriste aurait-il pu s'en servir avant d'être abattu ? Oui, bien entendu ! À condition de savoir se servir d'un Famas, d'engager une balle dans la chambre et de choisir entre un tir en rafale ou bien au coup par coup ! Une question primordiale n'a cependant jamais été posée chaque fois que les soldats ont ouvert le feu contre un terroriste : leur armement est-il adapté à la mission ? Sur son blog *La Voie de l'Épée*^[12], Michel Goya, ancien colonel des troupes de marine devenu auteur et chercheur, note « *combien la munition utilisée, la 5,56 à faible capacité d'arrêt et capable de rebondir sur les murs, est délicate d'emploi dans ce contexte.*

Au Louvre [NDLR : février 2017], il aura fallu tirer plusieurs fois à bout portant pour arrêter l'agresseur, rappelle Michel Goya, ce qui aurait pu avoir des conséquences graves, sur le soldat attaqué lui-même qui aurait pu être frappé à nouveau, et sur l'environnement, chaque coup tiré accroissant la probabilité de toucher aussi un camarade ou un civil (le seul cas à ce jour est une blessure par ricochet de balle 5,56 mm). »

L'ancien militaire affirme que la « *faiblesse de la munition est connue depuis des dizaines d'années ; il faudrait probablement combiner l'emploi du Famas avec d'autres armes à plus forte puissance d'arrêt* », avant de conclure : « *comme l'équipement de combat rapproché n'a jamais été une priorité stratégique en France, le problème demeure.* » En janvier 2017, des observateurs avertis avaient aussi pointé du doigt l'étonnante décision du ministre de la Défense, annoncée lors de son passage au 126^e RI de Brive, de doter « *la Garde nationale du fusil Famas* », alors que l'ensemble des autres unités françaises seraient bientôt équipées du nouveau fusil d'assaut HK-416.

Pourtant, quelques semaines plus tôt (nov. 2016), le général de division Poncelin de Raucourt, secrétaire

Une inégalité géographique

« *Depuis le 5 septembre 2016, l'opération Sentinelle s'est stabilisée à un niveau d'engagement de 7 000 militaires, auxquels s'ajoutent 3 000 militaires en alerte* », peut-on lire dans le Projet de loi relatif à la sécurité publique (Sénat, janvier 2017)^[1].

La répartition des effectifs est réalisée, en accord avec le ministère de l'intérieur, à parité entre Paris et la province. Au 9 janvier 2017, une cinquantaine de départements [était] ainsi couverte par l'opération » [NDLR : sur 96 en France métropolitaine].

Ainsi, selon la commune où l'on habite, les infrastructures dites à risques (lieux de cultes, gares, aéroport, bases de loisirs, écoles...) qu'elle abrite, et son niveau de fréquentation touristique, on ne croiera donc pas le même nombre de soldats *Sentinelle*.

D'autre part, selon la saisonnalité, certaines régions ou villes sont mieux loties que d'autres. Il y a exactement un an (26 juillet 2016), le ministre de la Défense auditionné conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat, déclarait : « *À l'heure où je vous parle, 6 000 militaires sont engagés dans des missions de protection en province, en raison des migrations estivales, et 4 000 à Paris. Les réquisitions effectuées par les préfets couvrent 1 500 sites et une cinquantaine de grandes manifestations estivales.* »

[1] Projet de loi relatif à la sécurité publique, par M. Philippe Paul, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Sénat, 17 janvier 2017.

[12] L'article « *Le piège de Sentinelle* » publié en février 2017 par Michel Goya sur son blog *La Voie de l'Épée*.



© Lionel Pétillon

En hommage aux victimes de l'attentat du 13 novembre 2015, la Tour Eiffel s'est parée pendant quelques jours de bleu de blanc et de rouge, et a affiché la devise de Paris *Fluctuat nec mergitur* (Il est battu par les flots, mais ne sombre pas).

général de la Garde nationale, avait affirmé devant les députés que « la réserve bénéficie des mêmes standards que l'active ; ce sera vrai pour l'armement ou le matériel de protection par exemple. Il n'est pas question de mettre en place une réserve de seconde zone. »

Mais surtout, face à cette décision, « on peut s'interroger, d'un point de vue tactique, comme l'avait alors écrit Jean-Marc Tanguy sur son blog (*Le mamouth*), sur l'information qui sera donnée à l'adversaire ».

UN AIMANT À TERRORISTES

« L'opération Sentinelle a fait la démonstration de son utilité en complément des forces de police et de gendarmerie », déclarait l'Élysée à la suite de l'attaque contre les militaires à l'aéroport d'Orly, le 18 mars 2017. « Cela montre que Sentinelle est indispensable pour assurer la sécurité de nos compatriotes », avait ajouté le ministre de la Défense. Le ministre avait souligné le « professionnalisme » des soldats et « leur sang-froid remarquable ».

Pour la chercheuse Bénédicte Chéron, spécialiste des questions de Défense^[13], l'effet *Sentinelle* est tout autre. Au lendemain de l'attaque des soldats au Carrousel du Louvre (3 février 2017), elle avait déclaré au journal *Le Figaro* : « L'agresseur a pris pour cible des soldats, pas le Louvre lui-même, ni des touristes ou des civils. L'opération *Sentinelle* est devenue un « aimant à terroristes », qui multiplie les cibles au lieu de répondre à la menace. »

« La démonstration est aussi faite que les militaires sont bien entraînés et font bien leur travail, comme on l'avait déjà vu dans de précédentes attaques qui les avaient visés. Ils ripostent efficacement, sans dommages collatéraux, avec sang-froid », expliquait Bénédicte Chéron dans une interview accordée à Jean Guisnel pour l'hebdomadaire *Le Point* en mars dernier. L'attaque contre les policiers sur l'esplanade de Notre-Dame à Paris, le 6 juin dernier, illustre parfaitement les propos de la chercheuse.

Toutefois, selon elle, « il ne sera plus possible de se voiler bien longtemps la face sur le fait que nous avons distribué sur le territoire national des cibles. Seroient-elles protectrices dans le sens où on s'attaque plus à *Sentinelle* qu'à d'autres ? Alors, disons-le : *Sentinelle* est un paratonnerre qui attire la foudre. »

UN ARGUMENT DE COMMUNICATION ?

Peut-être pour répondre aux déclarations de ce genre, Jean-Yves Le Drian avait jugé bon de préciser dans son livre *Qui est l'ennemi ?*, publié en mai 2016, que « l'opération *Sentinelle* n'est pas une opération marketing ». Le ministre de la Défense ajoutait que « si elle vise effectivement à dissuader des actions potentielles et à rassurer les populations qui se trouvent ainsi protégées dans les lieux de vie les plus sensibles, ce déploiement apporte à la militarisation de la menace une réponse précise, qui tire parti des spécificités de nos armées professionnelles. »

La mise au point du ministre n'a pas

convaincre un certain nombre de spécialistes du sujet. Ainsi, dans une interview accordée au journal *Le Figaro*, le 3 février 2017, la chercheuse Bénédicte Chéron affirmait : « C'est devenu un argument de communication plus qu'un dispositif efficace. Un piège à moyen et long terme qui nous empêche de réfléchir sur l'utilisation de la force militaire et les moyens de lutte contre le terrorisme. » Encore plus direct, le député Sébastien Pietrasanta, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats du 13 novembre, s'était lui aussi interrogé en juillet 2016 : « Alors que cette contribution qui a été jusqu'à dix mille hommes est encore aujourd'hui de six mille à sept mille soldats, je m'interroge sur la valeur ajoutée réelle dans la sécurisation du territoire national. »

Enfin, pour Michel Goya, « l'opération *Sentinelle* n'augmente pas la sécurité des Français, elle la réduit. » Sur son blog, l'ancien colonel affirme en février 2017 qu'« une patrouille de soldats est la preuve visible que le gouvernement « fait quelque chose » mais que ce quelque chose soit efficace est une autre question. De fait, on l'a vu, ce n'est pas efficace pour arrêter les attentats, et il n'est même pas sûr que cela ait l'effet anxiolytique tant vanté (il se peut même que cela ait aussi l'effet inverse). »

Et Michel Goya de conclure : « Lorsque nos ennemis réussiront à tuer un puis plusieurs soldats de *Sentinelle*, après les avoir été attaqués uniquement parce qu'ils étaient soldats, pérera-t-on encore que cela prouve justement l'efficacité et l'intérêt de l'opération ? Il est hélas probable que oui, l'inverse étant un aveu d'une mauvaise décision. » Le député François Lamy, connaisseur de la problématique militaire et de son financement, affirmait pour sa part dès octobre 2015 que la logique de *Sentinelle* aujourd'hui, comme celle de *Vigipirate* hier, était « marqué par une sorte d'hystérie. Il est en effet très difficile aux autorités d'ajuster à la baisse le niveau de vigilance sans donner l'impression de « baisser la garde » inconsidérément. »



[13] Bénédicte Chéron, spécialiste des relations entre l'armée et la société, est historienne au SIRICE (Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe), une unité mixte de recherche qui regroupe les universités de Paris-I, Paris-IV et le CNRS.

Sentinelle : la contribution de la réserve

Dès les premières semaines qui suivirent la vague d'attentats de novembre 2015, les plus hautes autorités politiques et militaires mirent en avant la part incontestable que la réserve opérationnelle pourrait apporter dans l'opération *Sentinelle*.

Faire appel à la réserve pour palier « *les déficits capacitaires des armées* », comme l'a écrit le chercheur à l'IFRI Élie Tenenbaum^[1], fut l'un des points relevés par le général d'armée de Villiers, le 3 février 2015 lors de son audition par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale. Le CEMA soulignait alors que l'opération *Sentinelle* n'avait réussi qu'à mobiliser 321 réservistes seulement en ce début d'année 2015, à lendemains des attentats janvier, « *ce qui est peu*. » Il avait considéré que



le dispositif, concernant la réserve n'était « *pas assez réactif* » et souhaitait que « *l'arsenal juridique* » soit « *amélioré*

pour que nos réservistes puissent arriver plus rapidement. »

La loi du 28 juillet 2015 d'actualisation de la programmation militaire décida d'une réforme donnant un nouvel élan à la politique en faveur des réserves. Le président de la République réaffirma quant à lui sa volonté de faire passer le nombre de réservistes opérationnels des armées de 27 800 en 2016 à 40 000 d'ici à 2018, dont 1 000 seraient en mesure d'être déployés chaque jour pour participer à la protection du TN.

DE NOUVELLES UNITÉS DE RÉSERVE CRÉÉES

« *Aujourd'hui, 8 000 réservistes opérationnels servent pour des missions de protection intérieure*, précisait en 2016 le général Thiébaut, alors secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire et en charge du projet « Réserve 2019 » ; *demain, 20 000 seront directement destinés à cette fonction.* »

Il y a exactement un an (26 juillet 2016), le ministre de la Défense, auditionné conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat^[2], déclarait : « *Actuellement, 700 réservistes sont engagés sur le territoire national*

La Garde nationale

Devant le Congrès réuni le 16 novembre 2015, le président de la République affirma son objectif de « *mieux tirer partie des possibilités des réserves de la Défense (...) qui peuvent, demain, former une Garde nationale encadrée et disponible.* »

La Garde nationale fut officiellement créée moins d'un an plus tard par le décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016.

La Garde s'est adossée à une base existante : les réserves opérationnelles de premier niveau (RO1) des armées, de la gendarmerie et la réserve civile de la police. La Garde nationale permet de contribuer :

- au renfort des armées : en particulier dans le cadre de la protection du territoire national, mais aussi des opérations militaires conduites à l'étranger.

- au service quotidien des unités de police et de gendarmerie : patrouille de surveillance, dispositifs de recherche, missions de sécurité publique, de lutte contre la délinquance ou de secours à la population...

- à l'expertise dans des domaines où les armées et les forces de sécurité intérieure connaissent des besoins ponctuels : service de santé, cyberdéfense.

^[1] Dossier de l'IFRI « La sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme » par Élie Tenenbaum (collection Focus stratégique, juin 2016).



Recrutement pour la Garde nationale :
« Donner votre temps pour aider les forces de sécurité intérieure et les armées ».

chaque jour. Vous me direz que c'est plus facile en période estivale ; c'est vrai, mais ils sont tout de même là. Ce mouvement de renforcement de la réserve recueille un fort assentiment national. La demande est forte. L'intégration se fait progressivement au sein des régiments concernés. C'est un travail de longue haleine, mais la procédure est très opportune. »

Et de fait, grâce à *Sentinelles*, l'armée de terre a créé « 17 unités de réserve supplémentaires en 2016 ; la Marine qui n'avait pas d'unités de réservistes jusqu'à présent, mais disposait de compléments

individuels, [a ouvert] 17 compagnies Roméo, un réservoir de fusiliers marins réservistes, tandis que l'armée de l'air [a développé] trois sections de réserve d'appui sur trois bases aériennes, tout en grossissant les effectifs des réserves d'appui existantes », apprend-t-on dans le web-documentaire de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DlCoD) diffusé en 2017.

102 UER DONT 86 UIR

À elle seule, « l'armée de terre devra disposer de 24 000 volontaires au 1^{er} janvier 2019, environ 5 000 en supplément », explique le colonel Jacques Le Conte de la délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT), dans les colonnes du dossier d'avril 2017 du magazine de l'armée de terre TIM (n° 283) consacré à la réserve : « 16 000 seront répartis dans 102 unités élémentaires de réserve (UER) et 8 000 en compléments individuels au sein des états-majors ou dans les organismes interarmes ainsi que dans onze états-majors tactiques (EMT) placés

auprès des brigades de l'armée de terre. » Sur ces 102 UER, 86 sont des unités d'intervention de réserve (UIR), précise encore l'article, dont quatre appartiennent au 24^e régiment d'infanterie, premier bataillon de réserve d'Île-de-France. C'est justement les hommes et femmes de ce régiment pilote, créé en 2012, qui « sont au cœur d'une expérimentation lancée début janvier sur le déploiement permanent d'une section 100% réserve, en auto-relève, pour l'opération Sentinelle », peut-on lire sur le site du ministère de la Défense et dans TIM d'avril dernier. « Objectif : disposer d'une section entièrement déployée dans la durée avec des réservistes. Plus de 150 réservistes participent à cette expérience. » ■



La brique « activités des réservistes »

Moins d'un an après sa création, la Garde nationale n'a pas encore tout à fait trouvé sa place au cœur du dispositif *Sentinelles*. Cela ne semblait d'ailleurs pas être l'objectif prioritaire comme l'avait annoncé le général de division Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la Garde nationale*, à la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, en novembre 2016 : « Nous avons parfaitement conscience que l'accès aux réserves reste un parcours du combattant qu'il convient de simplifier : des améliorations devraient se faire sentir à partir du moins de janvier 2017.

Nous nous attaquerons ensuite à la brique « activités des réservistes » – engagement dans *Sentinelles* par exemple. »

Si le recrutement semble s'accorder avec les objectifs, il faudra néanmoins attendre encore un peu avant de connaître le véritable premier bilan de la place de la Garde nationale dans le dispositif *Sentinelles*.

* Le général de division Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la Garde nationale depuis octobre 2016, est également à la tête du commandement Terre pour le territoire national, créé en juin 2016.



À l'entraînement : les réservistes du 24^e régiment d'infanterie, premier bataillon de réserve d'Île-de-France.

[2] Compte rendu de l'audition conjointe de Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale et la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat (26 juillet 2016).

Merci pour ces moments !

Après presque 15 ans passés au service de l'UNOR et des réservistes, le colonel (er) Olivier de France est parti à la retraite. Il s'adresse à nous tous...

Chers amis,
Ce 1^{er} juin 2017, au moment où je vais aborder le dernier chapitre du livre de ma vie avant l'épilogue, je ne voulais pas quitter mes fonctions sans vous remercier, connus et inconnus, pour tous ces moments que j'ai passé à l'UNOR au poste de délégué général.

Après presque quinze ans à ce poste et sous la direction de cinq présidents successifs, que je remercie pour leur confiance, je m'en vais riche d'une grande expérience faite d'exigence et d'abnégation de par le poste tenu, mais faite surtout d'amitié avec vous toutes et vous tous.

Merci pour ces moments de partage sur le terrain et au moyen des divers réseaux sociaux où, avec votre aide et votre soutien, nous avons perpétué les valeurs qui sont celles de l'UNOR : servir, soutenir, rayonner, recruter et fidéliser pour le bien de la réserve et ses associations.

Venant de l'active, j'ai appris grâce à vous ce qu'était la réserve, ce qui faisait sa force ; et en fait les deux ne font qu'un, tant est grand ce désir de servir notre pays pouvant aller parfois jusqu'au sacrifice de notre vie s'il le fallait.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'UNOR forme avec ses associations un réseau formidable et possède l'immense privilège de tisser un important maillage territorial en métropole et outre-mer, débordant même à l'étranger.



Passation de commandement entre le colonel (er) Olivier de France (ci-dessus, à droite) et le nouveau délégué général de l'UNOR, le lieutenant-colonel Jean Giacomazzo.

Ces périodes incertaines et troublées que nous pouvons vivre toutes et tous à cause des actes terroristes et de la cyberguerre, montrent d'une certaine manière que nous sommes entrés aujourd'hui dans un conflit d'ampleur mondiale.

C'est par conséquent un grand avantage d'avoir ce réseau qui regroupe toutes nos armées et Services sans oublier nos amis de la gendarmerie. Si les déserts militaires existent – c'est indéniable – soyez persuadés que par votre présence dans votre ville, village, bourgade ou commune, vous avez un rôle important à jouer tout en étant un devoir de citoyen.

Je peux le résumer par trois lettres qui vous rappelleront quelque chose, du moins à la majorité d'entre vous, et restera un moyen mnémotechnique pour vous aider : EOR.

E pour « écoute » de tout ce que vous pouvez entendre partout, où que vous soyez ;

O pour « observation » en ayant l'œil attentif à tout ce que vous pouvez voir autour de vous ;

R pour « renseigner » si vous pensez pouvoir apporter un renseignement, une information aux autorités et aux forces de l'ordre.

Il n'y a pas d'âge pour se rendre utile à la défense de son pays que l'on soit jeune ou plus ancien, réserviste opérationnel, honoraire ou réserviste citoyen : c'est notre devoir d'être attentif.

Pour argumenter mon propos, je me permets de citer le président de la République Raymond Poincaré, fondateur de l'UNOR : « *Les officiers de complément ont une place et une responsabilité majeures en raison de leurs compétences civiles et militaires et de leur connaissance de la société civile et des Armées* ».

Au poste que j'ai eu l'honneur d'occuper, j'ai pu m'en rendre compte tous les jours, restant toujours admiratif et respectueux face à votre engagement car vous réussissez à mener de front une vie professionnelle et une

vie associative ainsi qu'une vie sous l'uniforme pour celles et ceux qui sont sous ESR afin de servir votre pays. Je pense également à ceux qui me disent « nous sommes un peu trop âgés pour faire quelque chose donc on se réunit entre nous et c'est tout ». C'est complètement faux car chacun a sa place et un devoir parce que réserviste. Pensez à mon petit mot supra : EOR ! Il y a une mission pour tous, sans histoire d'âge.

J'ai bien ressenti ce désir d'être utile à l'occasion de nos conversations car il faut que vous preniez sur vous afin d'être présents pour votre famille et présents pour votre deuxième famille qui est la Défense.

Si je n'ai malheureusement pas pu sillonner tout le territoire comme je l'avais souhaité, les contacts ont été fréquents entre nous car il n'y a pas, ce qui m'a souvent agacé lorsque j'entendais ce propos « Paris et les oubliés de province ».

L'égoïsme associatif et le quant à soi sans s'occuper des autres ne doivent pas exister ! L'UNOR c'est un idéal pour tous, et tous pour un idéal : Servir et non pas se servir.

Vous allez me manquer et vous me manquez déjà mais je pars confiant car je suis persuadé que mon successeur, le lieutenant-colonel Jean Giacomazzo, saura être à votre écoute et en mesure de vous apporter le meilleur de lui-même pour vous aider et afin de permettre à l'UNOR d'aller de l'avant.

Je m'incline avec respect et émotion devant notre drapeau paré de nos trois si belles couleurs en pensant à la France, à nos armées, à vous ainsi qu'à tous les membres de notre UNOR qui nous ont quittés.

Merci pour ces moments que j'ai vécus avec vous toutes et vous tous.

« *La première des vertus est le dévouement à la patrie* » (Napoléon). ■

Colonel (er) Olivier de France

Message du nouveau DG de l'UNOR, le lieutenant-colonel Jean Giacomazzo



Le lieutenant-colonel Jean Giacomazzo, nouveau délégué général de l'UNOR depuis le 1^{er} juin.

Chers amis,

À compter du jeudi 1^{er} juin 2017, j'ai l'honneur de succéder au colonel (er) Olivier de France comme délégué général de l'UNOR et je tenais à vous faire part de toute mon émotion et ma fierté de servir au sein de notre si belle Union.

Après avoir effectué mon service national, je me suis engagé comme officier de réserve puis j'ai été intégré dans le corps des officiers des armes par concours.

Aujourd'hui, au terme d'une longue carrière dans l'armée de terre, au sein l'arme du Matériel, je rejoins la réserve opérationnelle (RO1) et j'ai le privilège de servir l'UNOR.

Soyez assuré de mon dévouement et de ma volonté d'être à votre écoute pour qu'avec vous l'UNOR aille de l'avant. Je m'efforcerai de poursuivre les remarquables relations de confiance, de travail et d'amitié mises en place par le colonel (er) de France à qui je souhaite bon vent dans sa nouvelle vie.

Utiliser les médias sociaux et vos appareils en toute sécurité

Vacances ne rime plus avec insouciance ! Et un militaire de réserve doit demeurer vigilant en ces temps de menace. Alors voici quelques consignes pour protéger vos appareils (smartphone, ordinateur...) et faire un bon usage des médias sociaux.

Si Facebook, Twitter, sont les médias sociaux les plus connus et les plus utilisés dans le monde, nous avons tendance à oublier qu'il en existe beaucoup d'autres. Vous les utilisez parfois tous les jours via nos

téléphones, ordinateurs et tablettes. Ces réseaux conviviaux et ces plateformes de partage en ligne^[1] très pratiques, constituent des sources d'informations importantes pour qui voudrait-vous nuire, professionnellement ou personnellement. Parmi les informations stockées sur vos appareils, certaines peuvent présenter une sensibilité importante, tant pour vous-mêmes que pour votre entreprise et l'Institution militaire.

Leur perte, leur saisie (ex. : à la frontière) ou leur vol peut avoir des conséquences majeures.

Il est donc indispensable de les protéger face aux risques et aux menaces, tout particulièrement lors de vos déplacements à l'étranger. Sachez que les cybercafés, les hôtels, les lieux publics, les bureaux de passage, les centres d'affaire n'offrent aucune garantie de confidentialité.

De même, les chambres d'hôtel peuvent être fouillées (y compris les coffres) sans que vous ne vous en rendiez compte. Ces menaces ne sont pas inspirées d'un film d'espionnage...

POURQUOI SE PROTÉGER

Se protéger n'est pas qu'une démarche individuelle. Se protéger, c'est aussi protéger les autres (familles, collègues, entreprise...) et l'Institution. Alors, il faut se protéger :

■ d'abord, parce que le militaire d'active ou de réserve est une cible. Les terroristes par exemple, maîtrisent parfaitement Internet et les réseaux sociaux. Ils peuvent y collecter vos données personnelles et les associer avec vos données professionnelles pour les utiliser contre vous ou l'Institution.

■ ensuite, parce que vous pouvez, sans le vouloir, mettre en péril la sécurité de l'Institution et de ses opérations en diffusant ou détenant des contenus (textes, photos ou vidéos) relatifs à votre activité.

■ enfin, par ce que le militaire a un devoir de réserve et de discrétion. Dès que vous faites état, à travers les réseaux sociaux, de votre qualité de réserviste, vous vous exprimez en tant que membre de l'Institution. Vous devez donc respecter le devoir de réserve et la règle de discrétion.

Pendant le voyage...

■ Pensez à effacer l'historique de vos appels et de vos navigations sur Internet ainsi que les données laissées en mémoire cache, cookies, mot de passe d'accès aux sites Web et fichiers temporaires.

■ Analysez régulièrement vos équipements à l'aide de l'antivirus et des logiciels contre les malwares.

■ N'utilisez pas les équipements qui vous sont offerts (ex. clés USB). Ils peuvent contenir des logiciels malveillants.

■ Ne connectez pas vos appareils à des postes ou des périphériques informatiques qui ne sont pas de confiance.

■ Ne rechargez pas vos équipements sur les bornes libre-service. Certaines peuvent avoir été conçues pour copier les documents à votre insu.

■ À votre retour de voyage : changez tous les mots de passe utilisés pendant votre séjour.

^[1] Facebook, Twitter, Instagram, Google Plus, Tumblr, Skyblog, Copains d'Avant, Pinterest, Flickr, Youtube, Dailymotion, Periscope, Flipboard, Snapchat, WhatsApp, Telegram, Google Hangouts, LinkedIn, Viadeo, Skype, etc.



DES RÈGLES FONDAMENTALES

■ Équipez vos appareils d'un antivirus payant (type Norton, Kaspersky, Bitdefender...).

■ Téléchargez un logiciel contre les malwares et ransomwares (type Malwarbytes) et procédez à une analyse régulière.

■ Utilisez des mots de passe forts (évittez les dates de naissance, abréviation de votre unité...) que vous changerez régulièrement. N'utilisez pas le même mot de passe pour tout.

■ Séparez votre vie privée de votre vie professionnelle et emportez si possible du matériel autre que celui utilisé pour votre travail.

■ Les appareils ne doivent contenir aucune information autre que celles dont vous avez besoin pour vos vacances, ni aucune données sensibles. Avant de partir, videz le contenu (photos, mails, textes, SMS, etc.) de vos appareils en faisant une sauvegarde de toutes vos données et laissez la sauvegarde en lieu sûr.

Vous récupérerez ainsi vos informations à votre retour en cas de perte, de vol ou de saisie de vos appareils.

■ Gardez vos appareils avec vous (ex. ; en avion, prenez-les en cabine ; dans le train, prenez-les avec vous au wagon bar).

■ Conservez avec vous la carte mémoire de votre appareil photo numérique si vous devez vous en séparer.

■ Enregistrez vos contacts, photos, etc. sur la carte SIM de votre téléphone et prenez-la avec vous (ainsi que la

batterie si possible) si vous devez vous séparer de votre téléphone.

■ Marquez vos appareils, housse ou protection d'un signe distinctif personnel. Cela vous permet de surveiller votre matériel et de vous assurer qu'il n'y a pas eu d'échange.

Sources : Guide du bon usage des réseaux sociaux - À destination de tous les militaires et civils du ministère de la Défense et de leur entourage - éd. Ministère de la défense, 2016. Passeport de conseils aux voyageurs - Partir à l'étranger avec son téléphone, sa tablette ou son ordinateur portable, réalisé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), en partenariat avec le club des directeurs de sécurité d'entreprise (CDSE) - éd.

Premier ministre, 2014. Guide du bon usage des médias sociaux - éd. Ministère de l'Intérieur, 2014.



Comment créer son profil ?

■ Vérifiez les paramètres de confidentialité (modifiés sans préavis par Facebook) et changez régulièrement vos mots de passe.

■ Avant de publier : assurez-vous que vos actions (publications, partage, « j'aime ») ne sont pas configurées par défaut en mode « public », mais au contraire seulement accessibles aux contacts que vous autorisez (« amis/connaissances uniquement/groupes fermés »).

■ Vérifiez les arrière-plans de vos vidéos/photos avant de les publier (pas de sites militaires, de personnel en tenue, etc.) ; n'utilisez pas la géolocalisation (géotaggage) ni l'identification (taggage nominatif) sur les photos publiées.

■ Sur votre profil personnel : préférez l'utilisation d'un pseudonyme et/ou d'un avatar, afin d'éviter les risques d'identification ; ne faites pas état de votre statut de réserviste et ne publiez pas de photos (ex. : vous en uniforme) ou d'information faisant état de votre fonction, unité, etc.

■ Sur votre profil professionnel (LinkedIn, Viadeo) : évitez les contenus trop détaillés et précis (missions, relations, emploi du temps, rendez-vous...) si vous faites état de votre statut de réserviste ; limitez les informations privées (ex. : pas d'adresse postale) et les liens vers vos profils privés.

■ Informez votre entourage des protections que vous mettez en place et incitez-les à ne pas relayer votre vie privée sur leurs propres comptes.

■ N'acceptez sur les réseaux sociaux personnels que des personnes que vous connaissez.

ATTENTION AUX APPLICATIONS EN FLUX DIRECT

Les applications en flux direct (type Facebook Live et Periscope) permettent de faire vivre en direct un événement à des milliers de personnes non identifiées et non identifiables depuis un simple smartphone.

Sachez que l'utilisation de ce type de publication est interdite dans les enceintes militaires. Par conséquent, il est recommandé de ne pas en faire usage lors de vos activités lorsqu'un lien peut être établi de près ou de loin avec la Défense.

[Editorial]

Par le colonel (R) Philippe Montalbot - Premier vice-président et président national des organisations territoriales interarmées

Mes chers camarades,



© Denys Chappey

Ne boudons pas notre bonne et heureuse fortune de vivre dans un pays merveilleux aux institutions si bien fondées ! Même la nature y participe : phénomène rare dans mes parterres, les iris bleus ont attendus avec vigueur l'éclosion des lys blancs et des roses rouges, créant ainsi, avec le plus bel effet, l'harmonie qui nous est si chère... probablement pour rappeler le devoir de protéger cette bonne fortune, de construire un monde meilleur, un monde de droit, où les forts sont justes et les faibles sécurisés, et où la paix est préservée.

Après une année remplie de sentiments multiples provoqués par les excès dans les paroles, les images, la violence, l'horreur, l'émotion, la souffrance aussi, le pays a porté à sa tête une « distribution » inattendue qui démontre que si les Français, nos compatriotes, aiment à brandir le gourdin du grand chambardement, ils redoutent cependant l'emballement d'une remise en cause incontrôlable de leur environnement. On sait bien ce que coûte une révolution ! Et pourtant...

De fait, le verdict des urnes a changé la distribution, apparemment en recherche d'une nouvelle modernité et d'initiative, pour briser le pessimisme, conjurer l'euro-scepticisme, dessiner une perspective, conduire un peuple vers de nouveaux horizons possibles, sans d'ailleurs savoir très bien ce qu'il veut. Observons toutefois que c'est la victoire du renouveau sans risque, un simple changement de génération peu mobilisateur.

La prestation de serment d'un autre jeune Président, John Fitzgerald Kennedy au Capitole le 20 janvier 1961, claque toujours dans les mémoires : « *ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous plutôt ce que vous pouvez faire pour votre pays* ».

Le président de la République affirme vouloir faire pour la France, dans l'Europe, tout en assurant n'éluder ni les changements internes auxquels la France doit procéder en urgence, ni le besoin de réformes de l'Europe, en particulier pour la défense et la sécurité.

Notre Europe – union insouciance ? – qui prend enfin conscience de sa nécessaire autonomie stratégique, et qu'elle doit construire une réelle indépendance ; mais les États ne sont pas encore au rendez-vous, alors que les intérêts sont globaux.

Solidaire, elle pourrait agir en tant que puissance et répondre aux préoccupations prioritaires des citoyens du continent que sont, dans l'ordre, l'immigration puis le terrorisme, très loin devant la situation économique, l'état des finances publiques et le chômage*.

Seule une volonté politique, commune, forte, permettra d'évoluer de la simple coopération vers le partage, l'interopérabilité, l'intégration et enfin la défense et la sécurité commune.

Les dirigeants européens se sont engagés, contexte oblige. Le Président Macron, chef des Armées, s'est engagé aussi pour mettre en œuvre ce processus et, en interne, à porter le budget de la Défense à 2% du PIB en 2022.

Cela devrait donner tort à Georges Clemenceau qui disait en plaisantant : « *On ne ment jamais tant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse !* »

Ce devrait n'être qu'une étape ; pour s'en convaincre, il suffit de comparer avec l'enveloppe allemande qui dépasse largement la nôtre pour un effort de seulement 1,22% du PIB en 2017. De quoi être rapidement très distancé dans le domaine de la défense conventionnelle, car le budget français inclut l'entretien de la force de dissuasion que n'ont pas les Allemands. À cela, il faut ajouter la menace incongrue en cette période d'un gel de 2,7 milliards de crédits. La Défense a besoin d'un soutien persévérant, dont celui du parlement, pour assurer la sécurité du peuple français et la paix. C'est pourquoi, estampillés « deux fois citoyens », nous pouvons et devons promouvoir l'infailibilité indispensable de ce soutien auprès des nouveaux élus dans nos régions, pour confirmer que derrière le chef d'état-major des armées, les réservistes et nos associations sont attentifs au respect des engagements budgétaires, pour préserver la crédibilité, la confiance, la cohésion, d'une part, afin que se développe l'impact bénéfique de la recherche et du développement de l'industrie de défense sur l'économie et nos territoires, d'autre part.

John F. Kennedy avait engagé son pays : « *Nous ne tenterons pas [les sombres puissances] par l'étalage de notre faiblesse. Ce n'est que lorsque nos armes seront indubitablement suffisantes que nous serons indubitablement certains qu'on ne les emploiera pas.* » Plus d'un demi-siècle après, le Président Donald Trump poursuit cet effort avec la même intensité.

Le budget de la France, en euros constants, depuis 30 ans a décroché de plus de 20% quand le produit intérieur brut progressait d'un tiers... Accueillons nos députés dans nos circonscriptions et motivons-les pour que le produit intérieur brut progresse !

Bonnes vacances !

* Document de la Commission européenne n° 315 du 7 juin 2017.



[Solidarité]

Par le colonel (R) Lucien Courtiaud - Président de l'AOCR 87

Dessins de Noël : les enfants récompensés

Comme chaque année, l'AOCR 87 pilote auprès des écoles l'opération « dessins de Noël ». L'édition 2016 fut un beau succès et les enfants ont été récompensés.

À l'initiative de l'Association des officiers et cadres de réserve de la Haute-Vienne (AOCR 87), la cérémonie des « dessins de Noël pour nos soldats » pour la campagne 2016, s'est tenue le 2 février dernier dans les salons de réception de la préfecture de la Haute-Vienne. Elle était placée sous la présidence de Monsieur le préfet Raphaël Le Méhauté et s'est déroulée en présence de très nombreuses autorités et personnalités, civiles et militaires.

PLUS D'UNE CENTAINE D'ENFANTS

Pas moins de 114 enfants issus de cinq classes de trois écoles primaires, en provenance de deux communes différentes, étaient présents. Ces élèves, comme leurs enseignants, ont été remerciés à la hauteur de leur talent et de leur engagement citoyen désintéressé, en recevant des diplômes et de très nombreux petits cadeaux.

L'INVESTISSEMENT DE TOUS

Le montage et l'organisation de cette opération ont été coordonnés par le colonel (R) Lucien Courtiaud,



Les autorités militaires, civiles et associatives, ainsi que les parents, étaient nombreux dans les salons de la préfecture.

président de l'AOCR 87, président régional Limousin de l'UNOR, DRA Limousin de l'ANRAT. Il a pu compter sur le soutien des épouses des membres du bureau et de la cellule communication de l'AOCR 87.

Les autres contributions, uniquement militaires cette année pour cause de baisse des budgets, regroupaient la cellule communication de l'OGZDS Sud-ouest, le CPMG à Limoges, le SDG à Limoges (nos camarades gendarmes sont à nos côtés), le CIRFA de Limoges, la DMD 87 et la marine nationale (bureau de fabrication des imprimés de la marine).

BONNE COUVERTURE MÉDIATIQUE

L'amiral (2s) Jacques Lanxade, ancien CEMA et fondateur de l'association Solidarité Défense, avait fait le grand honneur de demander à l'AOCR 87 de rejoindre les rangs de l'association. Ceci est devenu réalité depuis la campagne 2015.

Notons qu'une grève inopinée des cheminots n'aura pas permis à Madame Loïse Lanxade, membre du conseil d'administration de l'association Solidarité Défense, et à Monsieur Bertrand Dunoyer de Segonzac, trésorier, de nous rejoindre à Limoges et de partager ce moment émouvant.

La couverture médiatique fut à la hauteur de l'événement puisque qu'on pouvait noter la présence de France 3, de France Bleu et de la presse écrite locale.

ET AUSSI LA CREUSE

Suivant les pas de l'AOCR 87, notre camarade le chef d'escadron (H) Serge Jannot, président de l'AOCR 23 (Creuse) et président de l'ANMONM 23, a également entraîné la préfecture de la Creuse (Guéret) dans cette belle aventure. Le 6 février 2017, il a réuni deux communes, deux écoles, deux classes pour un total de 54 enfants. Un beau début ! ■



Les enfants récompensés montrent fièrement leurs lettres de félicitation.



[Solidarité]

Par le colonel (R) Daniel Remoleux - Président de l'UNORAB

Un dessin pour un soldat : cérémonie à Béthune

À l'initiative de l'UNORAB, les enfants et les enseignants ayant participé à l'opération « dessins de Noël pour nos soldats » ont été félicités pour leur action.

Le 16 mars dernier, la salle d'honneur de l'Hôtel de ville de Béthune a été le théâtre d'une belle cérémonie accueillant les élèves de primaire et les instituteurs ayant contribué de façon très active à l'opération « dessins de Noël pour nos soldats ». Cette cérémonie a vu tous les contributeurs récompensés. Accueillis par Madame Christine Caron, de la ville de Béthune, les autorités militaires et civiles honoraient cette matinée de leur présence dont le général de brigade Thierry Collognat, général adjoint engagement de la zone de Défense et de sécurité Nord.

TROIS DIRECTEURS À L'HONNEUR

Le colonel (R) Daniel Remoleux, président de l'Union nationale des officiers de réserve de l'arrondissement de Béthune (UNORAB), a lu l'ordre du jour établi à l'occasion de cet événement.



Madame Françoise Hostalier, inspectrice générale de l'Éducation nationale, a reçu la médaille d'honneur de l'UNOR des mains du colonel (R) Remoleux.



Les trois directeurs d'établissements de l'arrondissement de Béthune récompensés par des lettres de félicitations.

Des remerciements chaleureux et des félicitations aux élèves pour leur esprit civique et patriotique ont été adressés par M. Olivier Gacquerre, maire de Béthune, M. Stéphane Saint-André, député, Madame Françoise Hostalier, inspectrice générale de l'Éducation nationale, et le capitaine (H) Jean Pesla, responsable de l'opération.

Monsieur Alain Puel, inspecteur des écoles, ainsi que les sous-officiers de l'arrondissement de Béthune et les porte-drapeaux d'associations patriotiques étaient également présents.

Madame Hostalier a remis les lettres de félicitations aux trois directeurs des écoles représentatives de l'arrondissement : Madame Mels de l'école publique primaire Jules Ferry, Madame Alisse de l'école privée Saint-Vaast et Monsieur Treffier de l'institut médico éducatif Léo Lagrange d'Annezin.

Les autorités civiles et militaires, les officiers et les sous-officiers de réserve ont alors remis par classe, aux enfants, des réductions du diplôme de leur école. La représentante de l'association Solidarité Défense a quant à elle distribué des petits cadeaux aux écoliers.

UNE ÉMOUVANTE MARSEILLAISE

Le colonel (R) Remoleux a ensuite remis à Madame Hostalier la médaille d'honneur de l'UNOR. M. Mickaël Lechardeur, président des sous-officiers de réserve de l'arrondissement de Béthune (ASORBE) accompagné du président d'honneur de l'association, ont quant à eux remis la médaille de leur association au GBR Collognat.

À l'issue de cette cérémonie, la matinée s'est conclue par une émouvante *Marseillaise*. Enfin, le maire de Béthune a offert un rafraîchissement aux enfants avant le retour vers leurs écoles.

À signaler qu'une cérémonie identique a été organisée en début d'après-midi à la salle des fêtes d'Haillicourt par l'association des sous-officiers de réserve.



Le GBR Collognat a reçu la médaille de l'UNOR.



[Armée-Nation]

Par le colonel (R) Daniel Remoleux - Président de l'UNORAB

Succès pour le trinôme académique

La 13^e rencontre Défense-Éducation nationale, organisée dans le cadre du trinôme académique du Nord-Pas-de-Calais, s'est tenue à Nœux-les-Mines (62).

La 13^e rencontre Défense-Education nationale s'inscrit dans le cadre des actions prévues par le protocole d'accord signé le 31 janvier 2007 par les ministres de la Défense, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Organisée avec le soutien de la ville de Nœux-les-Mines (62) et de la communauté d'agglomération de l'Artois (Artois COMM), la rencontre s'est déroulée le 9 mars au lycée polyvalent

d'Artois à Nœux-les-Mines. Pas moins de 2 300 élèves sont venus découvrir les métiers de la Défense.

PRÉSENTER L'UNOR ET LE RECRUTEMENT

Le colonel (R) Daniel Remoleux, président de l'Union nationale des officiers de réserve de l'arrondissement de Béthune (UNORAB), a présenté les missions de l'UNOR pour l'arrondissement de Béthune et le recrutement de réservistes pour la Garde nationale. Cette présentation



Plus de 2 000 élèves ont découvert les métiers de la Défense.

avait obtenu l'accord du lieutenant-colonel Vasseur, délégué militaire départemental du Pas-de-Calais.

Ce stand fort attractif sur lequel on pouvait trouver quantité de vecteurs de communication (vidéos, affiches, calicots, revues, etc.) a été visité par un grand nombre de jeunes. Ceux-ci ont posé des questions pertinentes auxquelles ont répondu le colonel (R) Remoleux et les officiers de réserve en tenue, avec maints détails persuasifs. Notre opération a été considérée par tous comme un véritable succès. ■



La 13^e rencontre Défense-Éducation nationale du Nord-Pas-de-Calais s'est déroulée au lycée polyvalent d'Artois à Nœux-les-Mines (62).

Une vingtaine d'unités et de formations

Le trinôme académique de Nord-Pas-de-Calais est composé du général de division Thierry Coqueblin, officier général de la zone de défense et de sécurité du Nord, d'Éric Maquer, président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de Luc Johann, recteur de l'académie de Lille.

En complément du stand de l'UNORAB, les collégiens de 3^e et les lycéens ont pu découvrir les stands d'une vingtaine d'unités et formations militaires (et civiles) comme le 41^e RT, la BA 110-commando de l'air ; le SSA, la musique de l'infanterie, les démineurs de la Sécurité civile, la Légion étrangère, le détachement 35F de la marine nationale, la BSPP, la police nationale, l'ONAC, l'IHEDN, la brigade d'investigation criminelle, la brigade motorisée de la gendarmerie (avec simulateur moto)...

Source : <http://www1.ac-lille.fr>

Très active dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'UNORAB assume pleinement son rôle de lien armée-Nation.



[International]

Par le second maître (R) Mathieu Morielli - Membre de l'UNOR Côte d'Azur

Italie : exercice de patrouille en milieu hivernal

Les réservistes italiens ont organisé le 18 février dernier une journée d'exercice pour patrouille en milieu enneigé. L'UNOR Côte d'Azur était présente.

Cet exercice qui est monté par nos camarades italiens de l'UNICI Cuneo s'est déroulé dans la station de ski de Pian Muné sur la commune de Paesana (Province de Cuneo). Il avait pour objectif de mettre en action plusieurs thématiques : la recherche et la libération d'otages, la récupération et l'intervention sur blessés, l'utilisation des moyens de communication en terrain difficile, l'orientation, la topographie et le déplacement dans la neige profonde avec l'équipement usuel de la patrouille.

QUATRE MOIS DE PRÉPARATION

Cette journée a nécessité quatre mois de préparation qui ont permis

la participation de réservistes provenant de diverses sections du Piémont et Lombardie, sous commandement militaire du Piémont et le support des *Brigata Taurinense di stanza a Fossano*, du *1 Reggimento Artiglieria da Montagna*, du *32mo Reggimento guastatori*, de la commune de Paesana, de la Sécurité civile italienne, de l'*Associazione Nazionale Alpini*, du corps militaire de la Croix Rouge italienne et des infirmières volontaires.

Des membres de l'UNOR Côte d'Azur, emmenés par leur président de section, avaient fait le déplacement en tant qu'observateurs.

Nous adressons un remerciement particulier à l'équipe gestionnaire des



© UNOR CA

L'objectif de l'exercice fut de tester la capacité du personnel à opérer en « mode urgence » et en conditions difficiles.

implantations de la station de ski pour avoir partagé le site avec les réservistes et les familles venue skier, et dont la perception a été très positive pour le lien armée-Nation italien. ■



[Commémoration]

Par le commissaire en chef de 2^e classe (R) Philippe Palombo - Président de l'AOR-NC

La Nouvelle-Calédonie commémore la 23rd ID

L'AOR de Nouvelle-Calédonie était présente pour le 75^e anniversaire de l'arrivée de la 23^e division d'infanterie (*Americal Division*) sur son sol.

Chaque année, le 12 mars reste un moment important dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, c'est l'occasion de commémorer l'arrivée de la 23rd Infantry Division (*Americal Division*) en 1942. Pour la 75^e édition, le consul général des États-Unis à Suva (Fiji) avait fait le déplacement afin d'honorer les soldats américains ayant participé

au théâtre du Pacifique pendant la Seconde Guerre mondiale.

À cette occasion, le président des Amis des États-Unis, Roger Girold s'est vu décerner la croix de chevalier dans l'Ordre national du Mérite des mains du maire honoraire de Nouméa, Jean Lèques. L'AOR-NC était présente notamment à travers son jeune porte-drapeau, Gauthier Palombo-Chateteau. ■



© AOR-NC

La classe Défense du collège de Magenta (quartier de Nouméa) entourant le drapeau de l'AOR de Nouvelle-Calédonie.

Raymond Poincaré et l'UNOR

Dans sa biographie de Raymond Poincaré, Georges Valance n'évoque que très peu Poincaré, officier de complément. Il nous a paru nécessaire de développer un peu ce sujet.

En 1879, le service militaire universel comprend de nombreux aménagements. Les conscrits ayant fait des études et dont les parents paient un pécule de 1 500 francs or, font moins de deux ans de service dont un an comme futur officier. Raymond Poincaré accomplit ce temps au 26^e régiment d'infanterie à Nancy. Il effectue ensuite des périodes comme lieutenant de chasseurs à pied au 11^e bataillon à Annecy, en 1897. À ce sujet, Georges Valance signale que Poincaré qui reçoit des indemnités de parlementaire, refuse d'être remboursé de ses frais de déplacement. Dans la décennie 1900, il effectue des périodes militaires mais aucune archive ne permet de savoir où et quand. Il est promu capitaine peu après.

L'UNION DES OFFICIERS DE COMPLÉMENT

Nous avons donc cherché dans les anciens numéros de *L'officier de réserve*^[1] des informations complémentaires. D'abord, la collection de notre revue conservée au siège de l'UNOR ne commence malheureusement qu'en 1925 ! Il en est de même au service historique de la défense, à Vincennes. À la bibliothèque natio-

nale de France (BNF) à Paris, le résultat est identique à l'exception d'un seul numéro de *L'officier de complément* datant de 1922.

Finalement c'est à la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre que nous avons trouvé une seule et unique collection... presque complète ! Voici le résumé de ces recherches :

■ mai 1922 : premier numéro conservé de *L'officier de complément*, organe de l'Union des officiers de complément. Lors de son assemblée, l'Union envoie ses vœux au Président Poincaré qui malgré ses occupations actuelles accepte la présidence de l'Union des officiers de complément. »

■ juillet : le bulletin cite Poincaré de retour de Londres.

■ novembre : Poincaré n'est pas présent à l'inauguration du monument dédié à Driant.

■ décembre 1922 : Poincaré de passage dans la région est reçu par l'association de Montbéliard.

■ février 1923 : André Lefèvre (ancien ministre de la Guerre) est président en exercice. Poincaré est président d'Honneur.

■ mars 1925 : lors d'une séance solennelle à la Sorbonne, Poincaré accueille le président de la République,



© Alain J. Roux

Médaille à l'effigie de Raymond Poincaré, frappée en 1981 à l'occasion du 60^e anniversaire de l'UNOR.

Domergue, et la plupart des maréchaux de France.

Plus aucune mention de Raymond Poincaré n'apparaît dans les numéros suivants.

■ octobre 1934 : une page est consacrée à la mort de Raymond Poincaré.

■ novembre 1934 : une photo montre la sortie du service en mémoire de Raymond Poincaré et d'André Lefèvre à St-Louis des Invalides.

Finalement Raymond Poincaré apparaît très peu dans la revue de l'UNOR. ■

^[1] Le premier organe de communication publié par l'UNOR date de 1921 sous le titre *L'officier de complément*. En juillet 1924, il change de titre et devient le *Bulletin* officiel des officiers de réserve. En avril 1925, la revue est renommée *L'officier de réserve*. En janvier 1967, le titre évolue encore pour devenir *Armée et Défense*. Il sera complété en 2002 et devient *Armée et Défense, Réserve et Nation*.

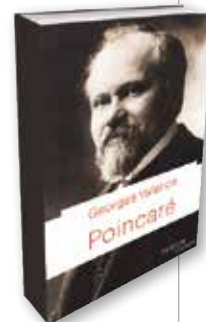
Lu pour vous [Notre sélection]

Par le colonel (H) Alain J. Roux

POINCARÉ

Auteur : Georges Valance
Éditions Perrin - 24,90 €

Raymond Poincaré, président de la République française durant Première Guerre mondiale, est une figure connue, particulièrement des officiers de réserve car il fut le premier président de



l'UNOR, ou plus exactement son président d'honneur.

Les biographies de Poincaré sont peu nombreuses, la plus récente date de l'an 2000 et, souvent, elles sont l'œuvre d'historiens prolifiques. Pourtant cet homme d'État exerça des fonctions de grande responsabilité et d'importance mondiale.

Commençons par un résumé biographique. Naissance à Bar-le-Duc en 1860, baccalauréat de lettres et baccalauréat de sciences en 1877, « volontaire d'un an » en 1879, avocat fin 1880, député de la Meuse en 1887 (à 27 ans), ministre des Finances en 1894, élu à l'Académie française en 1909, président du Conseil en 1912, élu président de la République le 17 janvier 1913 pour sept ans, président du Conseil de 1922 à 1924, puis de nouveau en juillet 1926 après le désastre financier du Bloc des gauches d'Édouard Herriot. À partir de 1929, sa santé se détériore et il décède le 15 octobre 1934.

Ayant commencé sa carrière politique très jeune, il se distingue par son aptitude au travail et sa grande rigueur financière qui ne sera jamais mise en doute même par ses adversaires acharnés.

Lorrain proche de la frontière de 1871, il est catalogué de gauche modérée mais il est hostile à la fois à Clemenceau et à Caillaux qui le détestent. Il faut signaler que Raymond Poincaré était le cousin d'Henri Poincaré que certains trouvent supérieur à Albert Einstein.

L'auteur de la biographie décrit en détail sa jeunesse studieuse et son ascension politique puis ses succès d'avocat. Un quart de l'ouvrage est consacré au Président français de 14-18 et à tous les problèmes que celui-ci rencontre comme chef, soumis à la Constitution, d'un pays ravagé par la guerre.

On aurait aimé en savoir davantage mais l'ouvrage est déjà imposant, tout en restant facile à lire. Le lecteur qui a quelques connaissances sur l'époque constate néanmoins des impasses ; mais le rappel des problèmes politique avec les Alliés est nécessaire. Quel a été son rôle durant le tout début de la guerre, ainsi que dans les tentatives de paix lancées par l'Autriche ?

Georges Valance insiste à juste titre sur l'appel à Clemenceau malgré leurs hostilités mutuelles. Enfin, la signature des traités de paix, malgré la prescience des catastrophes à venir, est bien détaillée.

L'ouvrage se termine par la décennie où la France ruinée est sauvée deux fois de la faillite par ce financier rigoureux et courageux. Quelques points sont schématisés comme par exemple la création des assurances sociales en 1928, qui peut aussi être mis au crédit de Pierre Laval à la même date, et non aux gouvernements de 1945 comme trop souvent rabâchée.

Dans l'ensemble, cette biographie d'un acteur politique du plus haut niveau fait connaître ou rappelle des époques et des épisodes oubliés qui sont nécessaires à la connaissance de notre actualité.

Un officier de réserve soucieux de recherche historique constate que l'auteur ne parle pratiquement pas de Raymond Poincaré en tant qu'officier de complément : quatre occurrences de quelques lignes, et assez peu des problèmes militaires, sauf au moment du vote de la Loi de trois ans en 1913^[1].

Malgré quelques regrets, on ne peut que conseiller fortement la lecture de cette biographie d'un homme politique supérieur à presque tous ses contemporains.

^[1] La Loi des trois ans de 1913 fut destinée à augmenter la durée du service militaire de deux à trois ans, en vue de préparer l'armée française à une guerre éventuelle contre l'Allemagne.

TERRORISME ET SÉCURITÉ

Auteur : Daniel Rémy
Éditions Lavoiselle - 24,30 €

Bien que le titre soit d'actualité, ce livre, à la fois de souvenirs et de commentaires, se limite à un sujet déjà considérable : la sécurité dite privée concernant les entreprises, de toutes tailles et de toutes activités, et de leurs dirigeants.

L'auteur qui parle « de l'intérieur », raconte une grande

quantité d'anecdotes, se terminant quelquefois par des accidents mortels surprenants.

Les services de l'État sont d'abord « complétés » puis reprennent leurs droits. On passe des campagnes électorales aux écoutes téléphoniques. Il vaut mieux lire chapitre par chapitre, et l'idéal serait de constituer un index pendant la lecture.

Ce livre est très intéressant, malgré le manque d'index qui aurait pu en faire un instrument de travail sur notre époque.

VALENTIN-JOSEPH COMTE ESTERHAZY 1705-1743

**Premier mestre de camp
du 2^e Régiment de Hussards**

**Son origine, sa vie, son époque,
et la dernière alliance franco-hongroise**

Auteur : Pierre Merklings
TheBookEdition.com - 26,50 €



Un ouvrage totalement atypique, mais à la fois vivant, intéressant et instructif. Pierre Merklings réussit à faire revivre d'une façon inhabituelle trois siècles d'histoire européenne au moins, sans oublier sa région d'Alsace, par le biais d'un Hongrois contraint de se réfugier en France au début du

XVIII^e siècle. Celui-ci, avec quelques compatriotes, contribua à forger les premiers régiments de hussards français, orgueil de notre Cavalerie.

Il n'est pas possible de résumer ce livre car il fourmille d'anecdotes vivantes, souvent sanglantes, concernant la Hongrie, pays encore mal connu en France.

La trame est la suivante : la Hongrie déchirée entre les Turcs musulmans et les princes chrétiens germaniques régnant en Autriche, essaie de survivre au milieu des ravages des invasions et des révoltes. Ses cavaliers se battent avec courage, mais c'est insuffisant.

Le premier quart de l'ouvrage (120 pages), est consacré à la Hongrie avant 1700 et à la famille Esterhazy. Ensuite, 150 pages évoquent Ferenc II Rakoczy (prince de Hongrie et de Transylvanie de 1704 à 1711) et les combats des Hongrois soutenus insuffisamment par Louis XIV, et les guerres européennes du début du XVIII^e siècle. Enfin, 100 pages traitent de la vie, fort courte, de Joseph Esterhazy jusqu'à sa mort en 1743. Mais la Hongrie, elle, arrive à survivre, et 100 pages lui sont consacrées.

Deux remarques élogieuses : la première est que les notes qui constituent presque la moitié du texte sont à la fois très instructives et très vivantes. Elles sont l'un des attraits du livre. La seconde est à propos des 175 portraits d'une partie des acteurs de l'histoire racontée ici. La chronologie de 1704 à 1743 a toute sa place. Les trois pages de « remerciements » sont un modèle du genre.

En résumé, même un amateur chevronné d'Histoire découvre ou redécouvre une large période de l'histoire européenne, souvent trop résumée en France. C'est l'intérêt principal de ce livre.

*Le lecteur de cet ouvrage se félicitera de l'avoir
lu intégralement. Il aura beaucoup appris.*

HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD

(Egypte, Lybie, Tunisie, Algérie, Maroc)

Des origines à nos jours

Auteur : Bernard Lugan
Éditions du Rocher - 29 €

Ce gros volume est aussi remarquable qu'attendu : voici pourquoi. 635 pages de textes clairs correspondent au titre et sous-titres, 72 cartes schématiques d'une grande lisibilité accompagnent cette étude, 53 pages contenant environ 1 000 références bibliographiques, plus celles des nombreuses notes fort intéressantes en elles-mêmes, plus deux index, constituent une véritable encyclopédie, consultable facilement. L'ensemble, en sept parties, va de l'Antiquité au « Printemps arabes » et à l'actualité, soit 2015.

L'Antiquité représente une période, longue et riche mais tourmentée. La conquête musulmane et les siècles qui s'ensuivent forment une période encore plus sanglante, méconnue de la plupart. En gros, l'Afrique du Nord, pays riche qui alimente Rome dans la période romaine, s'appauvrit ensuite en permanence. Seuls la piraterie et l'esclavage qui existaient déjà dans l'Antiquité se développent.

La période dite coloniale, marque un renouveau des pays de l'Afrique du Nord et la formation d'États. Sur ce point, on observe que le Maroc est le premier des États de ce deuxième millénaire malgré ses soubresauts interne, et que l'auteur montre une sympathie particulière pour ce pays.

Des indépendances à 2010, on peut noter une mise en place tumultueuse et fort souvent tueuse, et la renaissance berbère à l'Ouest. Enfin, depuis 2011, les faits sont résumés et surtout rappelés, car le lecteur a tendance à oublier les détails qui viennent de se dérouler sous ses yeux.

Un chapitre est consacré à la Lybie d'aujourd'hui ; sa conclusion est qu'il manque encore un certain nombre d'éléments pour s'y retrouver.

On peut donc résumer cette histoire qui nous concerne en observant que l'Afrique du Nord, région la plus riche de celles qui bordent la Méditerranée sous l'Antiquité, n'a fait que se dégrader ensuite, avec le répit de la domination de l'Europe, qui pourtant n'a pas été parfaite.

Il est évident que cet ouvrage ne se lit pas d'une traite, même s'il est passionnant pour un lecteur déjà averti qui y trouve des détails oubliés ou ignorés, et à plus forte raison, pour le lecteur qui veut s'instruire au-delà des écrits journalistiques.

*Cet ouvrage est à posséder dans sa bibliothèque
pour consultation régulière.*

L'ART DE CONDUIRE UNE BATAILLE

Les tactiques des plus grands stratèges, de la bataille de Cannes à la Guerre du Golfe

Auteurs : Gilles Harberey et Hughes Perrot
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



Malgré un titre long mais simpliste, ce livre est fort bien fait et se lit très facilement. Il est destiné au lecteur qui veut acquérir des éléments d'histoire militaire ou compléter sa formation initiale. Les auteurs – des professionnels expérimentés – illustrent onze procédés tactiques classiques à l'aide de la description succincte de vingt-six batailles légendaires, d'une importance historique certaine. Bien que le format soit inhabituel, la lisibilité est bonne, les schémas des batailles excellents tout en restant simples, le plan d'exposition pour chaque bataille logique et clair, en cinq à dix pages : situation générale, forces en présence et intentions, déroulement de la bataille, enseignements tactiques. Les exemples choisis englobent l'histoire sur vingt-deux siècles jusqu'à la fin du XX^e. Ils feront découvrir au lecteur quelques exemples méconnus à côté de plus classiques. Enfin, les commentaires généraux sont bienvenus. Parmi les exemples les plus réussis, on peut citer la chute de Constantinople détruite par les Turcs. Un professeur ou un conférencier pourra utiliser cet ouvrage avec profit compte en plus des éléments qu'il apporte ou met en valeur dans sa démonstration.

Cet ouvrage est un modèle que l'on doit conseiller fortement à tous.

COMMEATUS ET PRAESIDIO

La logistique de combat

Auteur : Emilien Frey
Édition Dacres - 12 €

Ce petit livre, très lisible, rend justice à l'arme du Train, autrefois dédaignée, et montre bien son importance à toutes les époques, mais surtout aujourd'hui où il faut alimenter les combattants en munitions et en carburant, souvent fort loin des bases de départ. De plus les hommes du Train sont maintenant ceux qui sont les plus vulnérables aux attaques ennemies. L'ouvrage se termine par un témoignage de l'auteur qui parle d'expérience.

Ce livre de 100 pages, en format réduit, est à recommander aux plus jeunes ; les anciens y trouveront le résumé de leur expérience.

LE VISAGE DES HOMMES

1914-2014

Un face-à-face avec le blessé de guerre

Auteur : Marie-Dominique Colas
Éditions Lavauzelle - 24 €

Les Gueules cassées, voilà le véritable titre de cette étude. L'auteur est spécialiste de ce problème terrible qui aggrave les blessures, particulièrement celles de guerre, mais il existe aussi des accidentés civils. La courte préface du général Salvan et les 240 pages de ce livre, dont le sujet est rarement traité, sont impressionnants : de la souffrance en soi et face aux autres humains, à la volonté de survivre. La médecin en chef, psychiatre de surcroît, a une forte expérience de la rencontre avec ces blessés. Elle décrit et surtout fait connaître l'existence des blessés dont la vue fait peur aux enfants mais qui, eux, surmontent tous les écueils physiques ou sociaux et qui font preuve d'un courage et d'une ténacité remarquable.

Une belle leçon de courage dans un domaine méconnu.

LES GUERRES FRANÇAISES DU XXI^e SIÈCLE

Histoire de la pensée militaire et études des guerres irrégulières françaises

Auteur : Thomas Hernault
Éditions Atelier Fol'fer - 24 €



Les deux idées qui président à l'écriture de ce livre sont bonnes, mais il est désolant que le résultat ne soit pas au rendez-vous. D'après la 4^e de couverture, l'auteur est très jeune – *a priori* c'est un bon point – et l'on peut se féliciter qu'un jeune Français puisse présenter une liste imposante de lectures : 109 livres et 142 articles, plus les entretiens.

Le regret est que les nombreuses citations et les recopies d'articles sérieux soient présentées dans un texte inégal, trop souvent journalistique, malgré un sommaire séduisant ne correspondant pas exactement au titre ni aux développements. À partir de ce qui est imprimé, un texte plus court, accompagné d'annexes et de données techniques et d'une conclusion plus sobre, aurait été plus facile à lire. Toutefois l'auteur doit être encouragé dans ses recherches et ses réflexions.

DES YEUX BRILLAIENT DANS LA NUIT

Ou Mort d'un parachutiste

Algérie, presque île de Collo, 19 juin 1960

Auteur : Claude Noirtin
Commande auprès de Claude Noirtin, 365 route du Croibier
73330 Le Pont de Beauvoisin - 20 €

Notre camarade Claude Noirtin, fortement marqué par la guerre d'Algérie, dédie ce livre à son cousin tué au combat en 1960, la veille de son retour dans la métropole ; il en donne les détails.

L'ouvrage comprend deux parties étroitement imbriquées. L'une décrit la vie et la mort de jeunes parachutistes qui avaient foi en leur mission : son cousin à 21 ans, les combattants de sa section sont du même âge, sans omettre la dissolution de leur régiment, le 14^e RCP, après la révolte d'avril 1961 contre l'abandon.

L'autre romance, la vie d'un Français, très modeste, d'origine kabyle, dont le parcours militaire va de l'Indochine à une retraite en Lorraine comme capitaine de réserve, et qui apprend la mort en Afghanistan de son fils, officier de l'armée française. Une lettre au général Bigeard termine l'ouvrage.

L'objet du livre est explicite : il faut connaître l'Histoire et ne pas se laisser impressionner par des individus ignorants ou voulant suivre une certaine mode.

Surtout, l'auteur développe ses souvenirs afin de faire connaître la réalité historique aux plus jeunes. L'important est d'avoir fait son devoir pour la France et sa civilisation.

Ce livre qui raconte des épisodes de la guerre d'Algérie au niveau des combattants de terrain, contribue à garder la mémoire d'actions dont on peut être fier.

MÉDECIN EN AFGHANISTAN

Journal de marche d'un médecin militaire ordinaire en OPEX

Auteur : Etienne Philippon
Éditions Lavauzelle - 26 €

Ce livre débute comme un ouvrage ordinaire, mais rapidement, il devient passionnant car il se distingue par sa facture et son intérêt.

Un médecin capitaine, puis commandant, marié et avec deux enfants, est désigné pour participer à la formation de la nouvelle armée nationale afghane, pendant l'hiver 2010-2011. Il fait son métier, médecin et formateur ; il observe attentivement son environnement, français et afghan.

Il décrit ainsi sa vie quotidienne avec danger de l'ennemi, musulman, qui se camoufle au milieu de la population ; les morts, les blessés, et la rusticité générale pour tous.

Le grand intérêt de cet ouvrage est la description de populations très différentes des nôtres, et dont la plupart de leurs éléments est sympathique.

Ce n'est plus la guerre en Afghanistan, mais la vie dans l'Afghanistan en guerre, observée dans ses détails quotidiens.

Cet ouvrage est le complément de *L'armée française en Afghanistan* qui a reçu le Prix Raymond Poincaré 2016. Au niveau du combattant, les détails de la vie sont décrits de façon vivante mais très simplement, sans envolées et sans lyrisme artificiel. Ce livre se lit donc facilement et avec plaisir. Avec l'ouvrage cité ci-dessus, il compose un modèle contemporain de l'Histoire comparée. C'est rare et il faut le signaler.

Cet ouvrage est un modèle du genre. Sa lecture est à la fois plaisante et instructive.

COMMENT FAUSSER COMPAGNIE À SES GEÔLIERS ALLEMANDS

Manuel d'évasion

Auteur : Lieutenant Géraud de Bonnafos
Éditions Pierre de Taillac - 9,90 €

en juin 1940, 250 000 évadés immédiatement, et dont un million des autres attendirent cinq ans leur libération ; le reste ayant été libéré ou évadé.

L'ouvrage comprend le texte de la conférence, manuel d'évasion valable fin 1940 et début 1940, plein d'humour malgré le sujet, puis des compléments sur ces prisonniers de guerre bien oubliés aujourd'hui.

Ce petit ouvrage est un complément fort intéressant sur ces prisonniers de guerre français. Il intéressera en priorité ceux qui ont eu un parent dans cette situation fort pénible.

À partir d'une conférence sur les possibilités d'évasion des Oflags en 1941, faite en 1942 par un lieutenant rapatrié sanitaire presque mourant à l'époque, sa petite-fille édite avec des notes, les souvenirs de ce dernier. Elle y adjoint des compléments fort intéressants sur ces prisonniers de guerre de 1940 : 1 850 000



LA GUERRE AUX PORTES DE SAINT-MIHIEL

**Fort du Camp des Romains - Fort de Liouville -
Forêt d'Apremont
La guerre en images**

Auteur : Nicolas Czubak
Ysec éditions - 24 €



Excellente surprise ! On pourrait trouver un album de photos comme il en paraît tant ; on découvre en réalité des photos bien commentées.

Fin septembre 1914, le commandement allemand attaque Saint-Mihiel en vue d'encercler Verdun, déjà ! L'auteur et camarade – qui vient de décéder – décrit les combats très durs pour bloquer l'avance allemande durant le dernier trimestre de 1914 et le début de 1915 en s'appuyant sur les fortifications Seré de Rivières.

Le fort du Camp des Romains sera pris comme l'avait prédit Émile Driant entre 1886 et 1888, et le Fort de Liouville résistera comme prédit aussi dans *La guerre de Forteresse* par le capitaine Driant-Danrit. Simultanément, des combats sanglants ont lieu dans la forêt d'Apremont. Les textes accompagnés de schémas et de photos d'époque font découvrir un épisode méconnu de la guerre de 1914. Cet ouvrage mérite d'être connu et lu.

*Cet ouvrage est un modèle du genre.
De plus, il complète l'histoire de 1914.
À signaler que Le fort de Liouville, au sud-est
de Saint-Mihiel, se visite aujourd'hui avec intérêt.*

LES COMMANDOS PARACHUTISTES DE L'AIR

Auteur : Jean-Marc Tanguy
Éditions Pierre de Taillac - 29,90 €

Un ouvrage d'une collection récente, bien fait, complet et instructif. Si le format est malcommode, l'éditeur se justifiera sans doute par le nombre et le format des nombreuses et belles photos qui illustrent ce livre.

Mais ce qui intéresse est le sujet et le fond : un groupe de petites unités analogues aux plus prestigieuses des unités spéciales de l'armée de terre, mais dont les missions sont d'être au service de l'armée de l'air : reconnaissance, préparation et sécurisation des zones d'atterrissage, récupération des équipages, guidages et liaisons en tous genres ; c'est-à-dire savoir tout faire. Disons d'abord qu'il faut consulter sans arrêt les six pages d'acronymes dont une forte proportion n'est bien connue que des initiés.

L'ouvrage comprend les trois parties classiques : l'historique des CPA, les Commandos parachutistes de l'air aujourd'hui, et des témoignages de nombreux CPA, anciens et actuels.

Les deux premières parties instruisent le lecteur qui les découvre ; elles sont complétées par neuf pages donnant les résumés des OPEX. Bien que contemporains de ces opérations, nous sommes toujours surpris par leur nombre et leur variété.

La fin comprend les 17 témoignages des acteurs ; ils sont à la fois très variés, très naturels et surtout très instructifs : c'est la vie de ceux qui risquent la mort. En résumé, un petit nombre d'hommes mais une grande valeur au total.

*Cet ouvrage peut être lu avec plaisir et avec profit
par toutes les générations.*

Interactivité avec votre revue

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

➔ <http://www.unor-reserves.fr>

➔ Menu [Revue Armée & Défense]
puis [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]



LES SITES DU SAILLANT DE SAINT-MIHIEL

Auteurs : les élèves des écoles de la circonscription de Commercy, soutenus par le département de la Meuse
À commander auprès de Norbert Kugel
71, rue du Dr Vuillaume 55300 Saint-Mihiel

Des schémas très bien faits, des photos d'époque et d'aujourd'hui, les forts et leur histoire, Raymond Poincaré, les musées locaux... tout est mis en valeur par des jeunes Français qui ont conscience de leur Histoire. On ne peut que les féliciter, et s'en féliciter. Le schéma de la dernière page est un modèle de clarté.

TERRORISME ISLAMISTE

Recrutement & radicalisation

Auteur : Jean-Christophe Damaisin d'Arès
Éditions JPO - 9,90 €



En une petite centaine de pages, Jean-Christophe Damaisin d'Arès nous démontre au travers d'une approche psycho-sociologique que nos jeunes générations sont menacées par un processus d'endoctrinement d'une redoutable efficacité : celui des réseaux islamistes.

Le constat de départ sur lequel s'ouvre l'ouvrage est celui d'un manque cruel de données et d'études approfondies pouvant expliquer le passage à l'acte terroriste. En effet, même si les publications sur le sujet ont littéralement explosé depuis le 11 septembre 2001, celles-ci restent essentiellement superficielles.

L'auteur passe ensuite en revue les deux grandes branches de l'islam que sont le sunnisme et le chiisme, et les différentes écoles qui les composent. Puis il met en évidence le quadriptyque à la base de toute organisation sectaire : isolement, ennemi, idéal, code ; avant de passer au scanner le processus d'endoctrinement, un processus de sélection en entonnoir savamment orchestré.

La quatrième partie, enfin, nous livre un éclairage intéressant et inattendu, même s'il reste assez succinct, sur le lien réel ou supposé entre terrorisme et pathologies mentales, qui bouscule la croyance populaire faisant des terroristes des fous dangereux.

Un petit livre à mettre entre toutes les mains, qui a le mérite d'être clair et pédagogique

[Lu par le commandant (RC) Christophe Desbois]

1916 : DEUX RÉGIMENTS BRETONS À VERDUN

Auteurs : Christophe Guérin et Yann Lagadec
Coédité par la SAHIV et l'Amicale des anciens du 41^e RI -
12,00 € (+ 4,60 € de port)
À commander auprès de l'auteur : yann.lagadec@uhb.fr

ont connu la faim, la soif, la boue, mais rarement le découragement ou même la baisse de moral !

1870 : les « mobiles » Bretons abandonnés au camp de Conlie, la République craignant de les armer, imploraient un empanaché général : *Dar ger ! Dar ger !* (À la maison ! À la maison !). Et ce général de dire à sa suite : « *Ah ces Bretons ! Ils veulent se battre !* » Et Gambetta les laissa croupir dans la boue... En 1916, devant Verdun, on a pu écrire, au contraire : « *Les Bretons ont gagné dans l'armée entière la réputation de soldats sur qui on peut compter pour tenir le terrain qu'on leur a donné à défendre...* »

Ce livre, écrit par des Bretons, rend justice à deux unités qui payèrent cher la victoire finale. Extrêmement documenté, avec des extraits des JMO des unités, des cartes précises et des photos, c'est un livre alerte qui permettra de suivre avec précision telle ou telle opération : une pierre blanche à apporter aux nombreux témoignages sur cette bataille de Verdun.

[Lu par le LCL OLRAT (H) Pierre Poussin]



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

**Interactivité
avec votre revue**



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu → [Revue Armée & Défense]
puis → [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

L'effet Centenaire sur le tourisme de mémoire

En 2016, les commémorations du centenaire de la bataille de la Somme et de la bataille de Verdun ont considérablement bénéficié au tourisme de mémoire.

Au fil de ces quatre années commémorant la Grande Guerre, le tourisme de mémoire a bénéficié d'un fort éclairage médiatique et d'un taux de fréquentation record.

MEUSE ET LORRAINE

L'année 2016 est une année exceptionnelle pour la Meuse dont les sites mémoriaux ont accueilli un nombre de visiteurs record. Les cinq principaux sites ont en effet reçu 1 070 168 visiteurs contre 597 215 en 2015 (+79%). Cette affluence s'explique bien entendu par les événements de commémoration du centenaire de la Bataille de Verdun, dont le point d'orgue a été, le 29 mai, la venue de François Hollande et Angela Merkel,



Le mémorial de Verdun propose une immersion dans la bataille de Verdun à travers la figure du combattant qu'il soit français ou allemand. Il fut créé en 1967 sous l'égide de l'Académicien et ancien Combattant Maurice Genevoix.

Dans l'Aisne et en Picardie

Dans l'Aisne, c'est 2017 qui sera une année clé avec, pour le Chemin des Dames, les commémorations de la deuxième bataille de l'Aisne, de la bataille de la Malmaison et de la prise de la Caverne du Dragon par les Français.

2017 commémore également le centenaire de l'entrée en guerre des Américains, thème auquel le musée de la Mémoire de Belleau 1914-1918 a consacré sa première exposition temporaire (mai/juillet). *Memorial Day*, bivouac, visites guidées et expositions seront également au programme.

Pour l'année 2016, la Caverne du Dragon a accueilli 45 931 visiteurs (-9,4% par rapport à 2015) auxquels il faut ajouter plus de 7 000 visiteurs pour les différents jalonnements du Chemin des Dames (circuits en bus pour les individuels et les groupes).

Dans le Sud de l'Aisne (sites de la bataille de la Marne), les trois sites de Belleau (cimetière, bois et musée) ont attiré près de 30 000 visiteurs. Enfin, le Fort de Condé enregistre une fréquentation en hausse de +28,8% avec 12 162 visiteurs.

mais également par la réouverture du Mémorial de Verdun en février, qui a accueilli 191 106 personnes sur l'année. L'ossuaire de Douaumont et la citadelle souterraine de Verdun ont accueilli quant à eux 640 043 visiteurs contre 420 864 en 2015.

SOMME ET PICARDIE

Le programme commémoratif – plus de 50 cérémonies, concerts, expositions, etc. – proposé à l'occasion du centenaire de la bataille de la Somme, mais également l'inauguration du nouveau musée de site à Thiepval, ont très nettement favorisé la fréquentation touristique dans la Somme en 2016. Sur les sept principaux sites de visites



Le mémorial de Thiepval est dédié aux armées franco-britanniques et aux soldats britanniques disparus pendant la bataille de la Somme au cours du second semestre de 1916.

© Atout France

liés à la Grande Guerre, la fréquentation a connu une hausse de +35% du 1^{er} juillet (date anniversaire du début de la bataille de la Somme) au 30 septembre 2016.

Entre 20 et 25 000 personnes ont assisté aux cérémonies organisées le 1^{er} juillet sur six sites commémoratifs. 70 229 visiteurs ont été reçus au centre d'accueil de Thiepval (contre 47 303 en 2015) et 51 879 au Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel (contre 38 847 en 2015).

Au total sur l'année 2016, le centre d'accueil de Thiepval a reçu 189 000 visiteurs (+11,4% par rapport à 2015), le mémorial Terre-Neuvien de Beaumont Hamel 165 250 visiteurs (+4,5%) et le musée Somme 1916 79 760 visiteurs (+15,5%).

VOSGES ET ALSACE

Les sites mémoriels alsaciens connaissent encore en 2016 une excellente fréquentation.

Avec plus de 495 000 visiteurs, les 22 sites enregistrent une fréquentation identique à celle de 2015 qui avait été une année record compte tenu des commémorations du centenaire des combats des Vosges.

En 2016, le site du Hartmannswillerkopf, l'un des quatre monuments nationaux de la Grande Guerre, a accueilli 250 000 visiteurs sur l'ensemble du site (monument national, champ de bataille, sentiers scénographiés). La

crypte a même connu un nombre croissant de visiteurs avec de 67 239 touristes contre 64 109 en 2015. Le nombre de visites guidées de groupe a dépassé les 200.

CHAMPAGNE ET ARDENNE

L'effet Centenaire s'atténue quelque peu en 2016 pour les sites mémoriels de la Champagne et de l'Ardenne (-5% de visiteurs par rapport à 2015) même si la fréquentation reste toujours bien supérieure (+11%) à celle d'avant Centenaire (2013).

Les fréquentations françaises et étrangères reculent. La baisse du nombre de visiteurs français est plus marquée et l'on note aussi une moindre fréquentation des scolaires et des individuels. Les ventes de dernières minutes sont une augmentation face aux réservations. À noter que la fréquentation des sites situés à proximité de Verdun a continué de progresser grâce aux commémorations du centenaire de la bataille de Verdun.

Source : Atout France



Objectif : pérenniser la filière au-delà du cycle commémoratif

L'agence Atout France est l'opérateur unique de l'État en matière de tourisme. Elle a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières.

En 2013, l'Agence avait lancé, avec les territoires du front occidental, le contrat de destination Centenaire de la Grande Guerre qui a permis de regrouper les cinq régions touchées par le conflit (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace) sous une même marque de destination : Front de l'Ouest 14-18. En 2017, l'Oise a rejoint les partenaires du Contrat de Destination. Ce Contrat aura aussi favorisé la création de réseaux d'accueillants aptes à recevoir et renseigner les clientèles internationales durant leur séjour mémoriel sur les différents territoires. Toujours dans ce cadre, les destinations ont mené, avec l'aide de Atout France, de nombreuses actions de promotion à l'international afin de faire connaître la destination Front de l'Ouest 14-18 auprès des professionnels, de la presse et du grand public et d'augmenter ainsi la fréquentation des sites de mémoire par les visiteurs internationaux dès 2014.

Les prochaines actions mises en place dans le cadre du contrat de destination auront pour objectif de pérenniser la filière au-delà du cycle commémoratif qui prendra fin en 2018.

La CCV-ME pour les réservistes, et aussi pour les militaires contractuels ?

Question écrite n° 24814 (Sénat)

26 janvier 2017 - M. Daniel Gremillet attire l'attention de M. le ministre de la Défense sur la nécessité de reconnaître et valoriser le volontariat des engagés contractuels entrés en service depuis la suspension de la conscription. Depuis, 1997, tous les militaires sont des engagés volontaires. Les contractuels de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air et des services communs, conformément à l'article L. 4132-6 du code de la défense, signent un contrat au titre d'une formation, pour servir volontairement en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances et éventuellement combattre en opérations extérieures là où on les envoie. Bien peu de ces engagés volontaires, lorsqu'ils seront poussés hors de l'institution après 4, 8 ou 11 ans de services pourront obtenir la Légion d'honneur, la Médaille militaire ou l'ordre national du Mérite.

S'ils ont obtenus la carte du combattant au titre des opérations extérieures, une médaille commémorative avec agrafe d'une de ces opérations ou la médaille d'Outre-mer avec agrafe, servi au moins 90 jours cumulés en unités reconnues combattantes ou participé au sein de ces unités à neuf actions collectives ou cinq actions individuelles de feu ou de combat, ils rempliront alors toutes les conditions exigées de toutes les générations de feu pour prétendre à la croix du combattant volontaire. Cette décoration prestigieuse, attribuée depuis 1935 par le ministre de la Défense à toutes les générations de volontaires, appelés, engagés, et réservistes opérationnels reconnaît, matérialise et valorise le volontariat de ceux qui, sans autre astreinte qu'un contrat volontairement signé, ont mis leur vie et leur intégrité physique au service de la Nation, n'ouvre aucun droit nouveau et n'a aucun

coût pour l'État.

Dans un souci de justice et d'équité entre toutes les générations de combattants, il demande si le Gouvernement entend adapter le décret n° 2011-1993 du 22 décembre 2011, fixant les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire avec barrette « missions extérieures » aux réservistes opérationnels, afin que les combattants volontaires contractuels de la nouvelle génération qui servent et combattent avec eux sur les territoires, entrés en service depuis la suppression de la conscription, remplissant les conditions requises, puissent prétendre à cette décoration dont ils sont injustement privés.

Question transmise au secrétariat d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Réponse publiée le 2 février 2017

(...) Le décret n° 2007-741 du 9 mai 2007 fixant les conditions d'attribution de la CCV avec barrette « missions extérieures » (CCV-ME) a ouvert le bénéfice de cette distinction aux appelés qui se sont portés volontaires pour participer à une ou plusieurs opérations extérieures (OPEX) répertoriées dans l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié, fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter^[1] du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Ces personnes doivent, en outre, être titulaires de la carte du combattant au titre des OPEX, de la Médaille commémorative française avec agrafe ou de la médaille d'Outre-mer avec agrafe, au titre de l'opération concernée, et avoir servi dans une unité combattante. (...)

De même, le départ en OPEX constituant pour les réservistes un acte

de volontariat caractérisé, le décret n° 2011-1933 du 22 décembre 2011 a étendu, dans les mêmes conditions que pour les appelés, le bénéfice de la CCV-ME aux réservistes opérationnels.

Conformément aux dispositions du code de la défense, les engagés volontaires (contractuels des armées, directions et services) signent quant à eux un contrat au titre d'une formation, pour servir en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances. Ces contraintes, inhérentes à l'état militaire, qui s'appliquent également aux militaires de carrière, peuvent conduire, le cas échéant, à la projection de ces personnels sur des TOE. En effet, de par leur contrat, qui les lie au ministère de la Défense, ces personnels se sont engagés à remplir des missions tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Un militaire sous contrat ou de carrière peut ainsi être désigné d'office pour rejoindre un TOE, en particulier s'il détient une spécialité indispensable à la réalisation de la mission confiée aux armées. La situation de ces militaires est à cet égard fondamentalement distincte de celle des anciens appelés du contingent et des réservistes opérationnels qui, avant de servir sur un TOE, ont dû impérativement exprimer leur volontariat.

En matière d'attribution de distinctions honorifiques, le dispositif retenu vise précisément à distinguer ces deux formes d'engagement en réservant le bénéfice de la CCV à celui qui s'est exposé au feu alors qu'il n'y était pas tenu. Une remise en cause de cette approche reviendrait à ne plus différencier la CCV-ME et les médailles commémoratives s'agissant de leurs conditions d'attribution. En outre, privilégier la 4^e génération du feu en ne soumettant plus l'attribution de la CCV-ME à la condition de l'engagement singulier introduirait

^[1] Article abrogé et remplacé par l'article L. 311-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

une rupture d'égalité de traitement entre les différentes générations d'anciens combattants. (...)

Dès lors, sans méconnaître le courage et le dévouement dont font preuve les militaires contractuels engagés dans les conflits auxquels la France participe, il n'est pas envisagé de modifier à leur profit les conditions d'attribution de la CCV-ME. Toutefois, il est souligné que les militaires contractuels sont éligibles à toutes les distinctions et récompenses auxquelles peuvent prétendre les militaires de carrière, sous réserve de réunir les conditions d'attribution requises. Ils peuvent en particulier se voir décerner la

croix de la Valeur militaire à la suite d'une action d'éclat accomplie dans le cadre des OPEX.

Enfin, la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a généralisé le critère de quatre mois de présence sur un théâtre d'opération pour l'attribution de la carte du combattant aux militaires des OPEX. Cette durée est désormais reconnue équivalente à la participation aux actions de feu ou de combat. Les militaires n'ayant pas appartenu à une unité officiellement classée combattante par le service historique de la défense, mais qui ont servi quatre mois ou plus lors d'OPEX, peuvent donc prétendre

à la carte du combattant. Cet assouplissement des critères d'attribution de la carte du combattant ouvre les avantages du statut de combattant à l'ensemble des militaires de la 4^e génération du feu qui pourront ainsi bénéficier de la retraite du combattant, de la rente mutualiste majorée par l'État, de la croix du Combattant et de la qualité de ressortissant de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Cette mesure, entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2015, contribue à réaffirmer la reconnaissance de la Nation à l'égard des combattants de la 4^e génération du feu et à renforcer le lien armée-Nation. ■

À quand la bascule de Louvois vers Source-solde ?

Question écrite n° 103336 (Assemblée nationale)

14 mars 2017 - M. Julien Dive rappelle à M. le ministre de la Défense que nos militaires rencontrent toujours des difficultés quant au versement de leur solde, en raison des dysfonctionnements persistants du logiciel Louvois (logiciel unique à vocation interarmées de la solde). Les erreurs de celui-ci, connues depuis 2011, représentent un problème pour 9% à 15% des soldes, soient plus de 180 000 militaires. Comme indiqué par Mme Geneviève Gosselin et M. Damien Meslot en tant que rapporteurs de la mission de suivi sur la mise en œuvre de Source solde, des efforts ont été réalisés par le ministère de la Défense : organisation d'une cellule d'assistance téléphonique, affectation de personnels en renfort pour le traitement manuel des défaillances, gouvernance clarifiée et mise en place progressive du logiciel Source solde à compter de 2018.

Toutefois, le remplacement total et définitif de Louvois par ce nouveau logiciel ne sera effectif qu'en 2021 et avec la multiplication des opérations extérieures ou encore

la mobilisation de l'état d'urgence, de nombreux militaires attendent toujours une régularisation de leur situation. Il lui demande d'accélérer la mise en route du prochain logiciel, et de traiter plus rapidement les erreurs qui sont aujourd'hui préjudiciables à nos forces armées ainsi qu'à leurs familles.

Réponse publiée le 25 avril 2017

(...) Conscient de ces graves dysfonctionnements et les jugeant inacceptables, le ministre de la Défense a estimé que le système devait être stabilisé sans délai et les difficultés sérieusement prises en compte.

Dès 2012, le ministère de la défense a donc déployé des mesures d'urgence pour aider les militaires et leur famille pénalisés par ces dysfonctionnements, ainsi qu'un plan d'action afin de régler cette situation sur le fond. Les efforts ainsi consentis pour consolider le calculateur Louvois et renforcer la maîtrise de la chaîne de production de la solde se sont traduits par une amélioration sensible de la qualité des soldes produites mensuellement : sur les 180 000 soldes calculées et versées aux militaires en

2016, plus de 90% d'entre elles l'ont été sans incident ; moins de 10% ont nécessité une régularisation, effectuée avant le versement par Louvois, et moins de 1% ont été versées hors de ce logiciel.

Néanmoins, les équipes continuent à travailler pour adapter ce calculateur aux évolutions de la réglementation et améliorer sa qualité. Les structures d'accompagnement des militaires et de leur conjoint constituées dès l'origine de la crise, telles la cellule Solde assistance et le groupe utilisateurs, ont en outre été maintenues.

En ce qui concerne le programme Source-solde, les services du ministère de la Défense procèdent actuellement à une phase de vérification des performances du nouveau calculateur et de solde à blanc de la marine nationale. Chacune des étapes de validation de cet outil doit être rigoureusement menée à son terme en vue de garantir sa fiabilité et d'atteindre l'objectif prioritaire d'une bascule sécurisée de Louvois vers Source-solde. Il ne saurait être question qu'une mise en œuvre précipitée du nouveau système aboutisse à la même prise de risques que la bascule vers le système Louvois en 2011. ■

[Du ministère de la Défense à celui des Armées]

Ils ont écrit

La nomination de Mme Goulard puis de Mme Parly au ministère de la Défense a rappelé à beaucoup d'entre nous qu'il n'y avait plus eu de femme à ce poste depuis Mme Alliot-Marie en 2002, laquelle comme M Le Drian, a été à Brienne pendant cinq ans. Et Mme Goulard n'était que la deuxième femme. Mais nous avons aussi noté le changement de dénomination du ministère, désormais baptisé « des Armées » et non plus « de la Défense ». Cela a transporté les plus anciens comme moi quelques décennies en arrière, à l'époque où Pierre Messmer, ancien des FFL, fut le ministre des Armées du général De Gaulle pendant plus de dix ans (1959-1969).

Lieutenant-colonel (H) François

Le ministère des Armées dirigeant l'Armée française trouve son origine dans le « ministère de la Guerre », lui-même issu des services du « secrétariat d'État de la Guerre » de l'Ancien Régime. Il existait également un « ministère de la Marine », héritier du « secrétariat d'État de la Marine » et souvent lié au ministère des Colonies.

À partir de 1915, il est créé un sous-secrétariat d'État à l'aéronautique militaire, dont le titre évolue et dont les attributions s'étendent à l'aéronautique civile, et qui devient en 1928 le ministère de l'Air.

En 1948, le « ministère de la Guerre », le « ministère de la Marine » et le « ministère de l'Air » sont regroupés au sein d'un « ministère de la Défense nationale » (parfois intitulé « ministère de la Défense et des Forces armées ») qui, dans

certaines gouvernements, est assisté de secrétaires d'État chargés respectivement de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

En 1958, ces secrétariats d'État disparaissent et le ministère prend le nom de « ministère des Armées » au début de la Ve République avec Pierre Messmer. Il redevient « ministère de la Défense nationale » en juin 1969 Michel Debré (ministre d'État chargé de la Défense nationale), mais reprend l'appellation de « ministère des Armées » dans le gouvernement suivant (Robert Galley).

Ce n'est qu'à partir de mai 1974, avec le ministre Jacques Soufflet, que le ministère reprend son nom de « de la Défense ». En 1980, avec le retour de Robert Galley, il devient « ministère de la Défense et de la Coopération ». De Charles Hernu (1981) à Alain Richard (1997), l'appellation « ministère de la Défense » perdure, sauf sous la cohabitation, où François Léotard est « ministre d'État, ministre de la Défense » (1993-1995). De 2002 (Michèle Alliot-Marie) à 2011 (Gérard Longuet), les ministres sont appelés « de la Défense et des anciens combattants » (hormis Hervé Morin). C'est avec Jean-Yves Le Drian, en 2012, que le ministère redevient seulement « de la Défense ».

En 2017, le ministère reprend le nom « ministère des Armées » avec Sylvie Goulard sous le gouvernement Édouard Philippe.

Source : Wikipedia



[Hommage]

Décès de Julien Garofalo

Notre camarade le colonel (H) Julien Garofalo est décédé en avril dernier. Il avait vécu une très belle carrière militaire.

Julien Garofalo avait quitté son Algérie natale pour rejoindre la 1^{re} Armée du maréchal de Lattre de Tassigny. Il débarqua en Provence en août 1944 et fut de l'épopée de la Libération jusqu'au Rhin et au Danube. Il fut choisi pour des missions spéciales et eu même le privilège d'être à Berlin lors de la signature de

l'acte de capitulation, le 8 mai 1945. À l'issue de la guerre, Julien Garofalo a continué sa carrière en accédant en l'épaulette, après avoir fait l'École d'application du Génie. Après avoir quitté l'armée, il poursuivit dans la réserve où il atteint le grade de colonel. Julien Garofalo appartenait à l'AOR des Deux-Sèvres et il a été pré-

sident de la région Poitou-Charentes de l'UNOR.

Le Génie militaire lui servit de transition avec sa carrière civile où il devint entrepreneur en bâtiment. Le colonel (H) Garofalo était grand officier de la Légion d'honneur, commandeur dans l'Ordre national du Mérite et chevalier des Palmes académiques. ■

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2017 ⁽³⁾

Activités : 9 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez Armée & Défense pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

**Interactivité
avec votre revue**



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu



[Revue Armée & Défense]

puis



[Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse
complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

(1) Cochez la case souhaitée

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

Signature

(2) Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné

date effective du changement d'adresse

PASCAL, MILITAIRE, A BESOIN D'UNE PROTECTION À LA HAUTEUR DE SON ENGAGEMENT.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS Unéo

-20% SUR L'ASSURANCE AUTO*
OU

-10% SUR L'ASSURANCE
HABITATION*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 03/04/2017 et le 31/12/2017 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou DOMO PASS en tant qu'adhérent de la mutuelle Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense